

JUIN-JUILLET 1999

Edité par le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique - SNTRS - CGT - .  
ISSN 0180-5398 - CP 50050 - Directeur de la publication : Jean Omnès - SNTRS-CGT 7, rue Guy Moquet Bât N  
BP n° 8 94801 VILLEJUIF Cedex - Tél : 01 49 58 35 85 - Fax : 01 49 58 35 33 - Mél : [sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr](mailto:sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr)

## ATTENTION

Depuis le 19 juillet le SNTRS-CGT est installé dans de nouveaux locaux du CNRS à VILLEJUIF.

*Voir page 2 pour les coordonnées postale, téléphonique, fax et mél.*

Convocation du  
**23ème congrès du SNTRS-CGT  
du 30 novembre au 3 décembre  
A Fontenay-les-Briis**

Essonne (91)

*Voir précisions en page 2.*

## 2<sup>ème</sup> tour des élections aux CAP CNRS 1999 du 30 août au 14 septembre

L'absence de quorum oblige ce 2<sup>ème</sup> tour, il est donc important de commencer la campagne électorale dès maintenant avec les deux **affiches** de couleur orange insérées dans ce BRS.

**Votez et faites voter**  
pour les candidats présentés par le SNTRS-CGT

## Edito

La LOI SUR L'INNOVATION vient d'être publiée au Journal Officiel.

Ce n'est pas cette loi qui va résoudre les problèmes de notre industrie « hightech », car, en posant mal les problèmes, elle apporte de mauvaises solutions à des problèmes réels. Le SNTRS-CGT, section INSERM, a eu l'occasion de s'exprimer par trois fois auprès de parlementaires, parfois attentifs, mais dont aucun n'a voté contre cette Loi qui permettra au mieux de légaliser des situations actuellement en marge de cette légalité, contre l'esprit de la fonction publique, faisant de cette Loi une « LOI de BLANCHIMENT ».

Cette Loi est mauvaise car elle fait endosser à la Recherche Publique la responsabilité du retard industriel, alors que c'est l'industrie privée, les grands monopoles de l'industrie pharmaceutique, de l'imagerie médicale, ... secteurs essentiels à la Santé Publique, qui bradent ou ont bradé leur capacité de Recherche et de Développement. Le problème de fond est donc un problème de politique industrielle.

Cette Loi est mauvaise car elle va contribuer à piller les laboratoires publics, sans contrepartie (INSERM-Transfert SA), en affaiblissant à moyen terme leur capacité à développer la Recherche Fondamentale, sauf dans des créneaux imposés, asséchant ainsi les sources de l'innovation.

*(suite page 4)*

Le Conseil Syndical National du 10 juin 1999 a décidé  
la convocation du

## **23ème congrès du SNTRS-CGT**

**mardi 30 novembre 14h au**  
**vendredi 3 décembre 1999 14 h,**

**au Parc de Loisirs du Comité d'Entreprise RATP,  
Château de Fontenay-les-Briis (Essonne 91).**

Le CSN a également décidé de l'ordre du jour :

- **Débat et vote sur le rapport d'Activité, le projet de document d'orientation, le projet de document revendicatif et sur le projet de Statuts du SNTRS.**
- **Election de la Commission Exécutive du syndicat.**

*Les projets de documents seront adressés à chaque adhérent  
du syndicat dans le BRS.*

*Les conditions pratiques plus précises seront indiquées dans  
un SNTRS-Info spécial congrès.*

### **ATTENTION**

**A partir du 19 juillet 99 le SNTRS-CGT quitte ses  
locaux d'Orsay pour s'installer dans des locaux du  
CNRS à l'Hôpital Paul Brousse à Villejuif :**

### **SNTRS-CGT**

**7, rue Guy Moquet Bât N BPn°8**

**94801 VILLEJUIF Cedex**

**TEL : 01 49 58 35 85 - FAX : 01 49 58 35 33 -**

**Mél : [sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr](mailto:sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr)**

Pour vous rendre à Villejuif :

- de Paris, prendre la ligne 7 du métro, direction Villejuif et descendre à la Station Paul Vaillant-Couturier. Puis, sur votre droite, prendre l'avenue Paul Vaillant-Couturier. Il faut dépasser l'Hôpital pour vous trouver dans la rue G Moquet.
- du sud de la ligne B du RER, descendre à la station Arcueil-Cachan (sortie en queue de train) prendre le bus 162 et descendre à la station Hôpital Paul Brousse

*En pages antérieures : CAP CNRS  
1 affiche A3 et 1 affiche A4 à utiliser directement  
par chacun dans la campagne électorale -*

## SOMMAIRE

- Page 1 **Edito : la loi sur l'INNOVATION** par *Jean-Pierre BAZIN*
- Page 2 **Convocation du 23<sup>ème</sup> congrès du SNTRS-CGT**  
**Du 30 novembre au 3 décembre 1999**  
**A Fontenay-les-Briis (Essonne 91)**
- Pages 3-4 **Sommaire et suite édito.**
- Pages 5-6 **Scientifiques, voilà le sens de la politique du gouvernement.**  
Ensemble imaginons autre chose !
- Pages 7-8 **Audition du SNTRS-CGT par la Mission parlementaire**  
Compte rendu de cette rencontre le 25 mai 1999.
- Page 9 **Résultats du 1<sup>er</sup> tour aux élections des CAP du CNRS.**
- Pages 10-11 **Résultats des élections au Conseil d'Administration de l'INSERM.**
- Page 11 **Retraite** : une demande de rendez-vous au Ministère de la Recherche.  
**Stage de Formation Syndicale** des 15,16 et 17 septembre.
- Page 12 **A propos des élections au CA du CNRS (février 99).**
- Pages 13-14 **ARC-COMPTE, ARC-HONTE, ARCHONTE : faut-il "cracher dans la soupe" ?**  
Par *Jean-Pierre BAZIN*
- Pages 15-16 **Compte rendu du Conseil d'Administration du CNRS** du 2 juillet 1999.  
Par *Joël CHOISY, élu au CA.*
- Pages 17 à 20 **Compte rendu du CTP du CNRS** du 17 juin 1999-07-16  
Par *Bernard BLANC et Jocelyne LEGER.*
- Page 21 **Compte rendu de la Commission Mobilité** du 31 mai 1999.  
Par *Danielle MULLER.*
- Pages 22-23 **Détachement IR vers Maître de Conférence/Professeur : éléments comparatifs**  
Par *Jean-Paul LACHARME.*
- Page 24 **Tribune libre...Contribution au 23<sup>ème</sup> Congres.**  
**Internet : espoir ou mort du syndicalisme ?** Par *Jean-Paul LACHARME.*
- Pages 25-26-27 **Marchés, commandes bloquées : où en sommes-nous ?**  
Par *Philippe BOUYRIES et Claude FRAJERMAN.*
- Page 28 **Action Sociale : économie sociale ou secteur marchand ?**
- Page 29 **"Cantine" du Campus d'Auteuil : plus de 80 % de mécontents.**  
**La Sodexho heureuse... Et la direction ?**
- Pages 30-31-32 **Recours pour l'annulation d'une décision du CESFO d'Orsay**  
sur l'application de la TVA (restauration et activité enfance). Par *Michel COUSY.*
- Page 33 **L'incendie de la Bibliothèque Universitaire de Lyon 2-Lyon 3 : une fatalité ?**  
Par *Jean-Louis ANDRIEU.*
- Pages 34 à 40 **Quels axes de recherches en matière énergétique ?** Par *Jacques TRELIN.*

*Bonne lecture...  
Et bonnes vacances à tous !*

Ce que veut faire le gouvernement au travers de cette loi, **c'est une politique d'accompagnement de la politique des grands monopoles**, sans garantie de retour sur investissement, sans création d'emploi (les emplois créés marginalement par les « start-up » ne compenseront pas les licenciements qu'on opère, à tour de bras, actuellement dans les centres de recherche de l'industrie privée).

Cette Loi n'aura pas les résultats attendus et l'on accusera encore les chercheurs, leur statut, leur manque de mobilité d'en être responsable.

**Cette Loi porte en germe le démantèlement du statut de titulaire**, la précarisation de l'emploi, il est vrai atténuée par la cotisation aux ASSEDIC, quel progrès !!! La modification des décrets organiques et des statuts des personnels vont en découler avec une mutualisation des ITA et des IATOS entre les EPST et les Universités (mise en commun dans les plateaux techniques, administration commune, concours communs...). Les EPST vont être progressivement démantelés et leurs lambeaux gérés par l'Université. Dès maintenant, le GIP HMR, le génopôle d'ÉVRY, les réseaux de génopôles provinciaux..., tous les nouveaux développements sortent de la compétence des instances scientifiques des grands organismes. Le Conseil Scientifique de l'INSERM qui n'avait guère de visibilité sur les recherches pratiquées dans les autres EPST, n'en a aucune dans ces nouvelles structures. A partir de là, comment élaborer une politique scientifique d'organisme ? Il est évident que seul, le Ministère aura cette « vision panoramique » nécessaire à la conduite **de SA POLITIQUE**.

A la CGT, nous sommes pour prendre à bras le corps tous les problèmes recensés, à condition d'en **débattre**, de pouvoir **négoçier**, que chacun prenne ses responsabilités et tout cela dans la **transparence**. C'est hélas tout le contraire qui se passe (parle toujours...), négocier ce doit être un barbarisme, la démocratie c'est la médiocratie...

Et puis, allons un peu plus loin en nous faisant « l'avocat du diable » : et si le diagnostic était faux ? Allègre veut mettre le « paquet » sur les Biotechnologies où nous aurions un retard important sur les USA, la Grande-Bretagne, le Japon et l'Allemagne (en passant, un rapport récent provenant d'Allemagne met en évidence un retard de ce pays sur la France !). Il est vrai dès 1982 les USA ont investi des sommes considérables dans les Biotechnologies avec une contribution non négligeable dans le domaine de la santé, avec une participation de l'ordre d'un

tiers à la charge de l'état, le reste étant à la charge des actionnaires. Le retour sur investissement à l'horizon de 6 ou 7 ans est faible, le bilan global étant nettement déficitaire. Ce qui veut dire qu'il s'agit au moins pour le domaine de la santé d'un pari sur des nouvelles thérapeutiques. Qui dit pari dit risque d'échec. Peut-on prétendre actuellement que l'on pourra soigner les maladies monogénétiques, les cancers par thérapie génique, ... dans un avenir raisonnablement court ? Personne ne peut l'affirmer (ni l'infirmier) ? et pourtant quels investissements.

Dans une telle situation, quand on sait que 99,9% des cancers sont encore traités par des voies classiques encore perfectibles, le véritable risque n'est-il pas de sacrifier des vies pour ce qui n'est qu'un pari ? Ce pari dont j'ai parlé plus haut, il faut évidemment le faire, car il y aura nécessairement des retombées pour la connaissance du génome. De plus, il faut éviter évidemment l'appropriation des connaissances par les seules puissances hégémoniques (brevetabilité du génome). Mais il faut le faire raisonnablement, **le meilleur investissement dans ce domaine reste sans aucun doute la Recherche Fondamentale** qui prépare à tous les changements de concepts. Peut-être n'avons-nous pas autant de retard que certains peuvent le penser. Ce qui est certain, c'est que l'appât du gain est très fort pour le grand capital qui ne serait pas fâché de venir puiser dans les caisses du service public, à son seul profit. Est-ce cela que notre Ministre Allègre veut favoriser en finançant le consortium constitué du génopôle d'ÉVRY, de l'institut « Pierre Chambon » de Strasbourg et de la société GENSET qui serait, après ses pertes récentes, recapitalisée au niveau de 750MF (Nature, mai 1999), passez-moi du peu ?

**Plus que jamais,  
VOTEZ et faites VOTER  
pour le SNTRS-CGT,**

Jean-Pierre BAZIN,  
Membre du Bureau National

### **Colloque sur la Recherche du 26 juin 1999.**

Un certain nombre de camarades ont participé à ce Colloque et nous publierons dans un BRS de rentrée un dossier faisant le point.

*Le tract ci-contre a été distribué au Colloque.*



## Scientifiques, voilà le sens de la politique du gouvernement. Ensemble imaginons autre chose !

Alors que vous êtes conviés à un débat sur l'avenir de la recherche, au demeurant très opportun et dont nous avons fait la demande, le gouvernement met sa politique en place sans attendre. Celle-ci est engagée par le Ministère en dehors de toute consultation des personnels concernés et sans que la moindre discussion ait eu lieu avec leurs représentants et les organisations syndicales.

La recherche française serait ainsi restructurée autour de grands objectifs avec, d'une part, la formation de structures "ad hoc" transitoires qui vont concentrer les crédits, et d'autre part le regroupement sous l'égide de l'Université. Tout cela étant piloté directement du Ministère.

Cette politique aura pour conséquence de remettre en cause le rôle des grands organismes en matière de recherche fondamentale, qui seraient réduits à un rôle d'agence "d'objectifs", voire d'agence de prestation de service au profit essentiel des entreprises. Ce que confirme la Loi sur l'Innovation qui tend à mettre les organismes de recherche publique au service du monde des affaires. Cela à un moment où les entreprises ferment ou diminuent l'activité de leurs centres de recherche.

Au lieu de favoriser les transformations nécessaires (qui, elles, méritent débat !), ces mesures risquent d'avoir pour conséquence une destruction de notre appareil de recherche public, en particulier les EPST. Ce qu'aggraverait encore la régression annoncée du budget de la recherche et le poids des emplois précaires (environ 20 %).

Au mépris des demandes de la communauté scientifique (Chercheurs et ITA), des grands instruments, Instituts ou laboratoires propres sont fortement restructurés ou menacés. Quelques exemples :

### LURE - SOLEIL

Le Ministre affiche la volonté d'abandonner le projet SOLEIL et de prendre une participation minoritaire dans les machines anglaise et suisse. Outre que cette solution ne peut satisfaire qu'une petite partie des "utilisateurs" du Rayonnement Synchrotron en France, qu'ils soient physiciens, chimistes, biologistes ... , cela risque d'aboutir aussi à la disparition du "savoir faire" des constructeurs et des concepteurs de sources de rayonnement synchrotron et à la fermeture du seul centre français du rayonnement synchrotron : le LURE.

### L'INSERM

Les Instituts Fédératifs évoluent aujourd'hui vers des Instituts Nationaux (projet Cochin), voire vers des Instituts Européens (projet Chambon à Strasbourg) ayant personnalité morale. Ces structures sortiront des schémas d'évaluation des organismes de recherche (chercheurs, programmes de recherches et recrutements) et participeront au démantèlement des EPST, par exemple par l'externalisation de pans entiers de la recherche fondamentale et appliquée (Génopôles, GIP-HMR, Génoplantes ...) et le détournement du rôle de l'INSERM avec la création de "INSERM-TRANSFERT" société financière, fonctionnant avec une partie du budget de l'organisme pour créer des PMI-PME.

### L'IN2P3, GANIL, SPIRAL ...

Après la première mission confiée à J. J. AUBERT pour conduire un rapprochement institutionnel de l'IN2P3 (CNRS) et de la DSM (CEA), M. ALLEGRE a chargé M. AUBERT d'une nouvelle mission pour mettre en place un GIP regroupant ces deux entités, projet plus radical que celui issu du premier rapport du chargé de mission. Dans cette évolution on peut discerner deux aggravations : un rôle plus éthéré d'un conseil scientifique dont les décisions n'auraient plus aucun caractère contraignant, au profit d'un conseil d'Administration dans lequel siège un représentant direct du gouvernement. On voit ainsi resurgir dans ce secteur un point essentiel qui avait fait l'objet de nombreuses réactions hostiles l'an dernier sur la nouvelle organisation du CNRS, officiellement mise en sommeil depuis. L'autre aspect est le caractère franchement autonome de la gestion budgétaire d'un tel regroupement qui pousse à une alimentation budgétaire indépendante du CNRS, affaiblissant ainsi les liens scientifiques nécessaires avec des disciplines voisines (physique des agrégats, physique statistique, physique atomique, application à la biologie). Au delà des problèmes de démocratie, les arbitrages seraient ainsi directement rendus au niveau du Ministère, sur des critères où les aspects scientifiques risquent d'être peu présents.

On peut alors être inquiet sur l'avenir de la physique nucléaire quand on connaît les pressions par exemple sur GANIL, et également les tracasseries administratives au sujet du démarrage du projet SPIRAL.

## **Des laboratoires propres en Chimie, Biologie, Physique, Géologie, Mathématiques sont menacés**

Il est envisagé des fusions de laboratoires propres avec l'université, alors que ce type de structures offre aujourd'hui de nombreux avantages pour la mise en œuvre et le développement des politiques de re-cherche répondant à des besoins exprimés par la communauté

nationale et par les entreprises. Ces laboratoires entretiennent déjà des relations avec l'université et les grandes écoles et participent à la formation des étudiants (encadrement des DEA, thèses, stagiaires étrangers). Une fusion avec l'université ou d'autres grands organismes, est considérée par beaucoup comme un morcellement de la recherche, donc des EPST, et à une remise en cause de l'interdisciplinarité.

## **C'est toute la recherche fondamentale publique qui est concernée !**

**La politique mise en œuvre par M. ALLEGRE ne répond aucunement aux besoins de la population, ni aux préoccupations des chercheurs, des enseignants, des ITA et des IATOS. Elle répond avant tout aux exigences des industriels voulant utiliser les laboratoires et les personnels de la recherche publique pour compenser leur désengagement en matière d'investissement dans la recherche de développement et de création d'emplois scientifiques stables dans les entreprises. Cette politique aboutirait, si elle était poussée à son terme, à un affaiblissement durable de la recherche fondamentale publique.**

**Nous voulons une recherche publique, moderne et novatrice  
répondant aux besoins de l'ensemble de la population  
et correspondant aux enjeux du 21<sup>ème</sup> siècle !**

**Nous refusons la politique libérale du Gouvernement qui conduit au déclin du service public de recherche fondamentale. Une autre politique est possible qu'il est important de mettre sans tarder en débat parmi tous les travailleurs scientifiques. Pour notre part nous avançons les idées suivantes :**

- Maintien et développement d'une recherche publique organisée au sein d'EPST disposant d'une réelle au-tonomie, dans le cadre de grandes orientations définies par l'Assemblée Nationale et le Gouvernement.
- Renforcement des relations avec l'Université et les grandes écoles, pour assurer de façon complé-mentaire les missions de recherche et de formation,
- Coopération avec les entreprises sur la base de contrats clairs et mise en place, sous le contrôle de l'Etat, de structures d'interface entre recherche publique et entreprises pour assurer le transfert des nouvelles technologies. L'Etat doit prendre des mesures pour inciter les entreprises et les banques à investir dans des services de recherche industrielle et dans des emplois scientifiques stables,
- Organisation par le gouvernement d'un système d'aide à la création d'entreprises et de financement en partenariat, indépendant des organismes publics de recherche,
- Maintien et amélioration du statut de titulaire de travailleurs scientifiques permanents à temps plein,
- Mise en place d'un statut de doctorant garantissant une couverture sociale et des droits collectifs,
- Reconnaissance des qualifications des ITA et Chercheurs et amélioration de leurs carrières,
- Développement de l'emploi scientifique, pour assurer la continuité de la recherche, mettre en œuvre toutes les missions de service public de recherche et offrir un emploi stable au grand nombre de personnels précaires de la recherche publique,
- Recrutement et évaluation des chercheurs, des programmes de recherche au sein d'instances démocratiques et donc majoritairement élues par les personnels,
- Démocratisation à tous les niveaux, afin que les personnels puissent être consultés avant toutes décisions les concernant, notamment en matière de restructuration d'activités ou d'unités de recherche
- Réelle politique de grands instruments, maintien d'unités propres dans les organismes de recherche. Ce sont des éléments incontournables qui structurent l'activité scientifique interdisciplinaire dont les mis-sions répondent aux besoins de la recherche fondamentale et appliquée de notre pays. La France doit, comme les autres pays européens, avoir sa propre politique de grands instruments scientifiques.

26 juin 1999

SNTRS-CGT 7, rue Guy Moquet BPN°8 94801 VILLEJUIF-Tél: 01 49 58 35 85.

Mardi 25 mai 1999

**Mission parlementaire Le Déaut-Cohen sur la Recherche, à la demande du Premier ministre.  
Audition du SNTRS-CGT.**

Cette mission a été confiée par L. Jospin aux deux députés, à la suite du grand mouvement de protestation des personnels de la recherche publique, plus particulièrement du CNRS, contre les projets et attaques de Claude Allègre (cf. assemblée plénière élargie du Comité national de la recherche scientifique du 14 décembre 1998).

S'inscrivant dans le débat amorcé (qui se poursuit sur le web), les deux députés nous disent partir de l'idée qu'une remise à jour est nécessaire sur les métiers de la recherche, la dernière concertation remontant à 17 ans.

A cette fin, ils auditionnent des représentants du monde de la recherche, d'opinion marquée. Ils recherchent l'échange le plus large possible, ce qui doit les conduire à :

--- rencontrer 80 personnes ou groupes de personnes (nous sommes les 46èmes) : Directeurs d'organismes, syndicats, autres groupes ou personnalités intéressants ;

--- aller sur le terrain, 20 sites étant prévus : le panel est large : villes universitaires anciennes, nouvelles, où les organismes sont présents ou absents.

Une table-ronde est prévue le 9 juin à l'Assemblée nationale (200 places),

Un colloque se tiendra le 26 juin à la Sorbonne (1000 places).

Le Comité de pilotage comprend une vingtaine de personnes, sous la présidence de J-P. Bourguignon. Y sont représentés le Comité national de la recherche scientifique, la Conférence des présidents d'universités, les jeunes chercheurs, le monde industriel.

Certes, Jean-Yves Le Déaut et Pierre Cohen prendront leurs responsabilités dans le rapport qu'ils remettront à la fin de cette mission, mais ils s'engagent à annexer les documents importants que les personnes rencontrées leur auront communiqués.

Au nom du SNTRS-CGT, J-P. Bazin, A. Kieffer, M. Pierre et J. Cohen ont alors (re-) développé nos griefs, explications et propositions.

Le premier problème, celui des **jeunes chercheurs**, a été exposé par Michel Pierre :

Nous sommes contre une politique de stagnation ou de régression de la Recherche publique. Nous ne pensons pas que les organismes de recherche ont atteint leur taille optimum. La Recherche se développe aujourd'hui largement sur la base de l'emploi précaire. Les responsables de cette dérive ne sont pas fondamentalement les directeurs des labos

qui tentent de répondre aux besoins de recherche, mais l'insuffisance de créations de postes statutaires de chercheurs, et aussi d'ITA par les gouvernements qui se sont succédés. Nous sommes pour un recrutement statutaire à l'âge de la thèse et non pas, comme actuellement, de nombreuses années après la thèse en puisant dans un vivier entretenu par des financements divers (Fondations, contrats européens...) Nous protestons donc contre le fait que sans attendre la conclusion de la mission, le Ministère "toilette" le statut des chercheurs pour recruter encore plus vieux, ce qui va résulter de la suppression du quota CR2/CR1. On pourrait à la limite admettre que ce quota ne soit pas appliqué pendant 3 ou 4 ans pour tenir compte des situations dramatiques actuelles. Mais non, il ne s'agit pas d'une pause mais d'une politique de longue durée.

(J-Y. Le Déaut répond que lui-même est sensible au risque, mais que les syndicats sont pour le recrutement tardif, s'il faut en croire ce que leurs représentants lui ont dit à Rennes).

On se demande quels syndicats vous avez rencontrés ?

Second problème : celui du **rôle de la recherche publique**.

Annick Kieffer exprime notre inquiétude sur la dérive gouvernementale. Au lieu de promouvoir une politique industrielle qui responsabilise les entreprises, on n'hésite pas à utiliser en toutes circonstances et sans précautions la recherche publique et à dénaturer le statut de fonctionnaire.

Nous sommes tout-à-fait pour l'autonomie du jeune chercheur, mais cela n'a pas à être confondu avec un statut précaire, sous la dépendance, en fait renforcée, d'un mandarin.

On doit rester très ferme sur la notion d'intérêt général.

(Pour J-Y. Le Déaut, la loi sur l'Innovation comporte là-dessus des points positifs).

Qu'y a-t-il de "positif" (demande J. Cohen, c-a-d. l'auteur du présent CR) à **mettre sans limite et sans contrôle des moyens et fonds publics au service de certains intérêts privés**, alors qu'il existe déjà des formules où les engagements des uns et des autres sont clairs, comme les contrats, partenariats ou transferts qui se sont développés depuis plus de vingt ans ?

(Pierre Cohen intervient alors pour défendre, au contraire, cette disposition de la loi sur l'Innovation, qui, dit-il, permettra de faire barrage aux pillages

actuels dont sont victimes les chercheurs innovants...)

M. Pierre fait remarquer que contrairement à ce que prétend M. Cohen, la loi sur l'innovation va introduire des déréglementations supplémentaires comme par exemple l'accroissement des travailleurs précaires.

Pour les autres points abordés, il partage les idées présentées sur la défense du service public et la critique de la précarité, mais il voudrait entendre **nos positions**).

(J-Y. Le Déaut précise qu'ils sont, eux aussi, contre les dérives, mais qu'avons-nous à proposer pour que le système marche, pour que la mobilité ne soit pas un échec ?)

Jean-Pierre Bazin répond que, loin d'esquiver ces questions, nous avons été parmi les **premiers** à tirer la sonnette d'alarme et à **réclamer de l'équipe Allègre des mesures justes**. C'est ainsi que nous avons déjà participé à des table-rondes, concertations que nous avons arrachées. Nous y avons démontré que la mobilité, en fait, est extrêmement forte chez les jeunes chercheurs, précarisés dès le DEA. Or, il est inadmissible et irresponsable de ne pas leur assurer une couverture sociale et une prise en compte pour la retraite. Rappelons donc ce que nous prônons : **assurer un statut social** à ces personnes, à **partir de la thèse**, grâce à des fonds mutualisés, à participation industrielle, et reprenant tous les crédits tels que SCIFRE, etc., pour préparer leur embauche. (S'ensuit une discussion rapide sur ce point).

**Mais, pendant que nous mettons ainsi en garde et formulons des propositions, les réalités continuent à évoluer dans l'autre sens.** Exemple : à l'INSERM, avant même son adoption, la Loi sur l'Innovation est appliquée, et même au-delà, par Griscelli, pour les **transferts** notamment.

Et pourtant, V. Courtillot lui-même avait reconnu le bien-fondé de certaines de nos critiques : des erreurs en matière de politique industrielle, le manque d'efficacité de l'impôt Recherche, par exemple. Les difficultés de transferts de la Recherche à l'Industrie viennent aussi de ce que **le développement technologique est sapé**, au niveau des structures, au niveau des moyens... Il y a des problèmes spécifiques en ce qui concerne les **ITA** : manque de recrutements, blocage des carrières.

(J-Y. Le Déaut dit qu'en tout état de cause, le transfert se fait mal en France.

M. Pierre lui répond que la solution ne peut pas être le "blanchiment de magouilles".

P. Cohen dit qu'il s'agit, au contraire, de régulariser ce qui existe de fait, pour éviter aux chercheurs publics d'être impuissants face aux pillages qu'ils subissent).

On en vient alors aux atteintes préparées contre le **statut des chercheurs**.

Michel Pierre souligne que la volonté d'imposer brutalement une mobilité à tout prix risque de **déstabiliser** des équipes émergentes, alors qu'en réservant clairement des postes pour cette mobilité des chercheurs, ceux-ci déposeront des candidatures.

Annick Kieffer rappelle notre **opposition aux critères-couperets**. Vouloir par exemple lier le passage DR à une mobilité vers l'enseignement est autoritaire et inefficace.

Jeanine Cohen montre que la hiérarchisation sociale de fait Enseignants du Supérieur / Chercheurs / ITA, qui n'a pourtant pas lieu d'être à beaucoup d'égards, a eu déjà des effets pernicieux, par certaines difficultés d'adaptation aux nouvelles technologies, par exemple (notamment celles de l'information et de la communication) dans certains secteurs de la recherche, de l'enseignement, du monde économique et de la société française. Attention de ne pas recréer des cercles vicieux, en imposant bureaucratiquement des parcours infaisables aux uns, tandis qu'on barre des initiatives aux autres. Il faut laisser à ceux qui travaillent la possibilité de le faire, selon leurs compétences, les opportunités réelles existant dans leur milieu, en cohérence avec celui-ci, plutôt que de vouloir tout régenter loin des labos et des UFR. Ce qui importe, ce sont les résultats du travail, davantage que la forme du parcours. Un des effets de la pénurie de postes dans l'enseignement supérieur est que les universitaires réservent, évidemment, ces postes aux jeunes les mieux et les plus adéquatement diplômés (agrégés, normaliens), ce qui n'empêche pas les personnels CNRS d'enseigner, pragmatiquement, dans leurs spécialités reconnues, tout en restant CNRS.

Jean-Pierre Bazin montre qu'à l'IFBM, les ingénieurs interviennent dans les enseignements.

Michel Pierre rappelle que le CEA, qui assurait l'encadrement de nombreuses thèses (d'ailleurs inscrites dans des universités), s'est vu interdire de continuer à le faire.

Annick Kieffer déplore le recul de la formation des doctorants et le manque de politique concernant les ITA.

J-Y. Le Déaut conclut en nous demandant d'envoyer nos propositions et de participer au colloque du 26 juin

Jeanine COHEN  
Membre de la Commission  
Exécutive.

# Résultats du premier tour des élections aux CAP du CNRS

## Quorum dépassé : CAP dont les votes ont été dépouillés

ITA	Inscr.	Votants		Bl.N.	Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		SNPTES		FO	
IR 96	2365	1400	59,20	8	1392	281	20,19	551	39,58	344	24,71	85	6,11	131	9,41
IR 99	2375	1220	51,37	15	1204	287	23,84	488	40,53	261	21,68	76	6,31	92	7,64
Diff.99-96	10	-180	-7,83	7	-188	6	3,65	-63	0,95	-83	-3,03	-9	0,21	-39	-1,77
AAR 96	259	160	61,78	5	155	25	16,13	76	49,03	36	23,23	18	11,61		
AAR 99	219	118	53,88	1	117	25	21,37	52	44,44	31	26,50	9	7,69		
Diff.99-96	-40	-42	-7,89	-4	-38	0	5,24	-24	-4,59	-5	3,27	-9	-3,92		

TPN	Inscr.	Votants		B.N.	Expr.	SNPCEN		SGEN	
Total 96	483	286	59,21	7	279	233	83,51	46	16,49
Total 99	360	213	59,17	4	209	180	86,12	29	13,88
Diff.99-96	-123	-73	-0,05	-3	-70	-53	2,61	-17	-2,61

## CAP sans quorum et donc sans dépouillement des votes

ITA			
CAP	Inscr.	Votants	
IE 96	3617	2021	55,88
IE 99	3477	1729	49,73
Diff.99-96	-140	-292	-6,15
AI 96	1845	1051	56,96
AI 99	1884	922	48,94
Diff.99-96	39	-129	-8,03
T 96	3528	1777	50,37
T 99	3823	1759	46,01
Diff.99-96	295	-18	-4,36
AJT 96	915	325	35,52
AJT 99	920	365	39,67
Diff.99-96	5	40	4,15
AGT 96	138	38	27,54
AGT 99	110	42	38,18
Diff.99-96	-28	4	10,65
SAR 96	1076	564	52,42
SAR 99	691	318	46,02
Diff.99-96	-385	-246	-6,40

AJA 96	299	110	36,79
AJA 99	156	58	37,18
Diff.99-96	-143	-52	0,39
ITA 96	14042	7446	53,03
ITA 99	13655	6531	47,83
Diff.99-96	-387	-915	-5,20

Chercheurs			
Chercheurs	Inscr.	Votants	
DR 96	4482	2390	53,32
DR 99	4594	2037	44,34
Diff.99-96	112	-353	-8,98
CR 96	6839	3292	48,14
CR 99	6597	2461	37,30
Diff.99-96	-242	-831	-10,83
Chercheurs 96	11321	5682	50,19
Chercheurs 99	11191	4498	40,19
Diff.99-96	-130	-1184	-10,00

Le changement des règles du jeu en matière d'élections aux CAP impose d'avoir le quorum au premier tour. Les conditions de votes n'ont pas permis d'atteindre ce quorum dans 7 CAP sur 9 chez les ITA, dans les deux CAP de chercheurs. Seuls les votes pour les CAP d'IR et d'AAR et ceux pour les CAP de TPN ont pu être dépouillés.

## Un deuxième tour va être organisé pour les corps d'IE, d'AI, de T, d'AJT, d'AGT, de SAR, d'AJA, de DR et de CR. Il aura lieu du 30 août au 14 septembre

Pour ces corps il est **INDISPENSABLE** que chaque candidat nous renvoie une déclaration de candidature ! La période de vote sera courte. Il est indispensable de nous organiser dès maintenant pour assurer le succès des listes du syndicat à ces élections.

### Concernant les résultats des CAP d'IR et d'AAR :

Chez les IR malgré une baisse des votes exprimés (-188), le SNTRS recueille 6 voix de plus qu'en 1996, passe de 20,19% à 23,84% et devance à nouveau le SNIRS. Tous les autres syndicats baissent en nombre de voix.

Chez les AAR, malgré une baisse des votes exprimés (-38), le SNTRS maintient son nombre de voix de 1996 et passe de 16,13% à 21,37%. Le SGEN et le SNPTES baissent en voix et en %, alors que le SNIRS progresse en %.

Ces deux résultats sont pour nous un encouragement à mener une nouvelle campagne pour le deuxième tour parmi les Chercheurs et les ITA.



## RESULTATS des Elections au Conseil d'Administration de l'INSERM 1999

	Inscrits		Votants		Exprimés		CFTC		SGEN-CFDT		SNIRS-CGC		SNTRS-CGT	
	96	99	96	99	96	99	96	99	96	99	96	99	96	99
<b>ITA Collège 2</b>	2665	2649		1494	1463	1465	123	126	610	537	300	263	430	539
				56,40	54,90	55,30	8,41	8,60	41,70	36,66	20,51	17,95	29,39	36,79
<b>Diff. %</b>		-0,60				0,41		0,19		-5,04		-2,55		7,40
<b>Diff. voix</b>		-16				2		3		-73		-37		109
<b>Nombre d'Elus (3 sièges)</b>							(0)	(0)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
<b>Noms des Elus (99)</b>									BACHELOT	DEPOMMERY	BAZIN JP			

	Inscrits		Votants		Exprimés		CFTC		SGEN-CFDT		SNIRS-CGC		SNTRS-CGT	
	96	99	96	99	96	99	96	99	96	99	96	99	96	99
<b>ITA (1993)</b>	2602				1270		136		568		232		334	
				0,00		0,49		10,71		44,72		18,27		26,30
<b>ITA (1990)</b>	2390				1257		175		484		236		362	
				0,00		0,53		13,92		38,50		18,77		28,80
<b>ITA (1987)</b>	2457				1177				597		248		332	
				0,00		0,48			50,72		21,07		28,21	
<b>ITA (1983)</b>	2538				1429				622		409		398	
				0,00		0,56			43,53		28,62		27,85	

	Inscrits		Votants		Exprimés		SNCS-FSU		SGEN-CFDT		SNIRS-CGC		SNTRS-CGT		USCA
	96	99	96	99	96	99	96	99	96	99	96	99	96	99	96
<b>Chercheurs Collège 1</b>	1897	1898		1069	981	1048	482	511	253	290	161	172	21	75	64
				56,32	51,71	55,22	49,13	48,76	25,79	27,67	16,41	16,41	2,14	7,16	6,52
<b>Différence %</b>		0,05				3,50		-0,37		1,88		0,00		-1,51	
<b>Diff. voix</b>		1				67		29		37		11		-10	
<b>Nombre d'Elus (3 sièges) :</b>							(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(0)	(0)	(0)
<b>Noms des Elus (99) :</b>							KATZ R	IMBERT J	BOIVIN G						

	Inscrits		Votants		Exprimés		SNCS-FSU		SGEN-CFDT		SNIRS-CGC		SNTRS-CGT		USCA	FO
	96	99	96	99	96	99	96	99	96	99	96	99	96	99	96	99
<b>Cherch. 93</b>	1771				866		359		246		162				57	42
				0,00		0,49		41,45		28,41		18,71			6,58	4,8
<b>Cherch. 90</b>	1639				882		405		246		191				40	
				0,00		0,54		45,92		27,89		21,66			4,54	
<b>Cherch. 87</b>	1562				912		422		284		179				27	
				0,00		0,58		46,27		31,14		19,63			2,96	
<b>Cherch. 83</b>	1483				826		371		215		240					
				0,00		0,56		44,92		26,03		29,06				

	Inscrits		Votants		Exprimés		CFTC		SGEN-CFDT		SNIRS-CGC		SNTRS-CGT		USCA	SNCS-FSU	
	96	99	96	99	96	99	96	99	96	99	96	99	96	99	96	99	
<b>TOTAL ITA + Chercheurs</b>	4562	4547		2563	2444	2513	123	126	863	827	461	435	451	614	64	482	511
				56,37	53,57	55,27	5,03	5,01	35,31	32,91	18,86	17,31	18,45	24,4	2,62	19,72	20,3
<b>Différence %</b>		-0,33				1,69		-0,02		-2,40		-1,55		3,36			0,61
<b>Diff. voix</b>		-15				69		3		-36		-26		99			29
<b>Nombre d'Elus(6 sièges)</b>							(0)	(0)	(2)	(2)	(2)	(2)	(1)	(1)	(0)	(1)	(1)

### **ITA (Collège 2) :**

La participation est de 56,4% et le nombre de suffrages exprimés est stable à 55,3%.

**Un résultat HISTORIQUE !!** En effet, au moins depuis 1983 soit 6 votes au CA INSERM, le SNTRS CGT est EN TETE dans le collège ITA (de 2 voix sur le SGEN-CFDT) !!!

Nous obtenons 539 voix et 36,8% soit un gain de 109 voix et 7,4% sur les dernières élections au CA INSERM de 1996 !! Et Bravo à Jean-Pierre BAZIN qui devient donc notre nouvel élu SNTRS CGT au CA INSERM !!

Le SGEN-CFDT obtient 537 voix et 36,7% soit une perte de 73 voix et 5% sur 1996 (1 élu); le SNIRS-CGC obtient 263 voix et 17,9% (1 élu) soit une perte de 37 voix et 2,5% sur 1996; la CFTC reste stable avec 126 voix (+3) et 8,6% (+0,2%) et sans élu.

### **CHERCHEURS (Collège 2) :**

La participation est de 56,3% et le nombre de suffrages exprimés a augmenté de 3,5% et de 67 voix.



L' "affaire" des 200 envois par erreur du matériel ITA à des chercheurs de Paris a en fait très peu eu d'influence : environ une quinzaine de chercheurs avaient voté "ITA" et seulement deux d'entre eux n'auraient pas revoté "Chercheurs". Incident clos donc !

Le **SNTRS CGT** obtient 75 voix et 7,2% ce qui n'est pas si mal !! En 1996, le SNTRS-CGT avait obtenu 21 voix et 2,1% et l'USCA 64 voix et 6,5% soit une légère perte de 10 voix et 1,5% sur le total SNTRS+USCA. Notre score de 1999 (7,2%) est comparable aussi aux 6,6% de l'USCA aux élections du CA de 1993 (pas de liste SNTRS). Nous gardons donc à peu près notre influence CGT même si elle doit être encore améliorée !!

Le **SNCS-FSU** reste toujours le premier syndicat chez les Chercheurs mais sans dépasser la barre des 50% et à échouer de 10 voix pour l'obtention du deuxième élu, ce qui était leur objectif avoué ! Il obtient 511 voix et 48.7% soit une légère perte de 0,4% malgré un gain de 29 voix (1 élu).

Le **SGEN-CFDT** arrive en deuxième avec 290 voix et 27,7% soit un léger gain de 1,9% et de 37 voix (1 élu).

Le **SNIRS-CGC** est stable (même pourcentage de 16,4%) avec 172 voix (+11) et garde son élu.

La répartition des 6 élus est donc la même de celle de 1996.

Jean KISTER

### Retraite :

**Après la rencontre avec la direction du CNRS** (voir CR BRS n°357 p.13)

**le Bureau National s'adresse au Ministre de la Recherche.** (nous n'avons pas de réponse à ce jour)

Monsieur le Ministre,

Plus de 1000 agents CNRS ont signé, à ce jour, une pétition portant sur les points suivants :

- 1) A chaque départ une embauche statutaire (quelque soient les modalités de départ)
- 2) La validation gratuite des années de non-titulaires
- 3) La validation des années de non titulaires effectuées à temps partiel
- 4) Le renouvellement systématique du décret du 26 décembre 1996, étendu à tous les personnels.

Comme nous nous y étions engagés, nous avons rencontré la direction du CNRS qui, face à notre demande de négociation, nous a répondu qu'elle était dans l'incapacité de pouvoir satisfaire nos revendications sans directive du Ministère.

Devant cette situation nous vous demandons une rencontre le plus rapidement possible afin de négocier la situation des futurs retraitables du CNRS.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos meilleures salutations.

Jean OMNES, Secrétaire Général

### RAPPEL : Un stage de FORMATION SYNDICALE spécial SNTRS

**sera organisé en région parisienne les mercredi 15, jeudi 16 et vendredi 17 septembre 1999**

Lors du dernier congrès de notre syndicat nous avons pris la décision de développer la formation syndicale des adhérents du SNTRS afin de renforcer notre capacité d'action et aider chacun à participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de nos orientations. Deux stages ont déjà été réalisés (à Paris et à Toulouse) et bien appréciés par les participants.

Nous prévoyons un nouveau stage destiné en priorité aux adhérents les plus récents. Il aura lieu en région parisienne. Le lieu sera précisé ultérieurement. D'une durée de trois jours, ce stage ne fait pas double emploi avec les stages de base organisés par les Unions locales ou départementales car il porte plus spécialement sur les spécificités de l'action syndicale dans nos organismes, sur l'histoire et le fonctionnement de notre syndicat au sein de la CGT. **Nous invitons les camarades intéressés à se faire connaître le plus rapidement possible au secrétariat du syndicat car il y a des délais réglementaires pour obtenir les autorisations d'absence nécessaires. Nous serons obligés de reporter ce stage si nous n'avons pas assez de réponses -2 inscriptions seulement à ce jour-**

**BULLETIN D'INSCRIPTION à photocopier et à RETOURNER  
au SNTRS-CGT 7 rue Guy Moquet Bt N BP 8 94801 VILLEJUIF**

Je m'inscris pour le stage de formation syndicale des 15,16 et 17 septembre 1999.

NOM :

Prénom :

Région :

Section :

# A propos des élections au CA du CNRS

Février 1999

Le plus inquiétant dans ces résultats est la baisse forte du nombre d'exprimés (-2206). Une part de ces abstentions correspond sans doute à une volonté d'exprimer un ras-le-bol vis-à-vis de la politique menée au CNRS et vis-à-vis du rôle joué par le président du CA. Pour une faible part de ces abstentionnistes, le mode de scrutin a jeté le trouble.

Cela n'explique pas tout. En ce qui nous concerne nous perdons 59 voix, mais progressons en %. Nous ne pouvons nous satisfaire de cette progression en %. S'il est vrai que ces élections nous sont en général plus défavorable que les autres, cette seule explication ne suffit pas, nous n'avons pas réussi à mobiliser de nouveaux électeurs sur nos propositions. Cela nous montre les efforts que nous devons déployer pour exposer nos options et les faire partager par les personnels. Il est également indispensable que dans chaque région une réflexion soit menée sur les résultats obtenus (et plus particulièrement dans les endroits où nous perdons des voix) et les initiatives à prendre dans l'optique des prochaines élections aux CAP et au Comité National.

## Les résultats globaux :

SNTRS : -59 +2,54pts (l'USCA en 1995 faisait 574 voix et 4,10%) ; SNCS-SNPCEN : -389 et +0,51pts ; CFTD : -89 et +4,61pts ; SNIRS : -453 et -1,12pts ; FO : -349 et -1,31pts ; FEN : -293 et -1,13pts

## Le SNTRS

**Nous progressons en voix et en %** à Orsay-Gif (+49 et +6,67pts), à Bellevue (+5 et +3,02pts), à Strasbourg (+2 et +2,36pts), en Languedoc Roussillon (+ 64 et +11,08pts), en Aquitaine (+3 et +3,64pts), à l'INSU (+2 et +8,73pts).

**Nous baissions en voix et progressons en %** à l'IN2P3 (-28 et +0,72pts) à Paris A -34 et +1,74pts, à Paris B (-8 et +2,74pts), à Thiais + le Centre (-4 et +1,71pts), à Nancy (-1 et +2,69pts), en Normandie (-3 et +12,62pts), à Lyon (-12 et +0,02pts), en PACA (-25 et +0,47pts).

**Nous baissions en voix et en %** aux Services centraux (-17 et -1,09pts), dans le Nord (-3 et -1,54pts), à Grenoble (-20 et -0,20pts) et à Toulouse (-43 et -1,95pts).

**Nous progressons en voix et baissions en %** en Bretagne (+14 et -6,01pts)

**A noter** que dans les régions Orsay-Gif et Bellevue notre résultat dépasse en voix et en pourcentage celui cumulé du SNTRS et de l'USCA en 1995 et que notre meilleur score reste encore dans le Nord avec 25,82% si on considère le résultat de l'INSU comme moins significatif (il porte sur 31 exprimés).

## LES AUTRES SYNDICATS

### Le SNCS et le SNPCEN

**Ils baissent en %** à Orsay-Gif (-2,07pts), à Thiais et Centre (-0,28pts), à Nancy (-0,29pts), dans le Nord (-0,09pts), en Bretagne (-2,08pts) et en Alsace (-5,01pts)

**Ils progressent** en Normandie (+8pts), à Grenoble (+3,24pts), en PACA(+4,70pts), à Toulouse (+2,46pts), à Montpellier (+2,09pts), en Aquitaine (+2,01pts), aux Centraux (+4,36pts), à Paris A (+1,01pts), à Paris B (+1,30pts), à Lyon (+0,71pts) et à Bellevue (+0,57pts)

### Le SGEN-CFTD

**Il baisse en %** aux Services Centraux (-1,33pts), en Normandie (-3,77pts) et à Grenoble (-5,57pts).

**Il progresse partout ailleurs en %** avec des +10,74pts en Bretagne, +11,54pts en Languedoc Roussillon, +6,67pts à l'IN2P3, ou 8,34pts pour Thiais et Centre et +7,37pts en PACA.

### Le SNIRS-CGC

**Il baisse en %** aux Services Centraux (-2,24pts), à l'IN2P3 (-3,24), à Paris A (-3,36), à Thiais et Centre (-3,65pts), en Normandie (-4,87pts) et en Languedoc Roussillon (-3,03)

**Il progresse** dans le Nord (+4,61pts), en Bretagne (+3,13pts) et en Alsace (+2,05pts)

### Le SNPTES-FEN

**Il progresse en %** aux Services Centraux (+5pts), en Bretagne (+2,29pts), à Grenoble (+2,91pts), notamment.

**Ses plus grosses baisses** sont PACA (-7,31pts), Nancy (-4,18pts), Lyon (-2,22pts), Normandie (-3,31pts), Alsace (-3,23pts), Languedoc Roussillon (-4,30pts)

### FO

**Il progresse en %** à l'IN2P3 (+2,31pts), en Alsace (+1,02pts), notamment.

**Ses plus grosses baisses** sont Paris B (-3,67pts), Orsay-Gif (-3,10pts), Nord (-2,85pts), Normandie (-5,31pts), Languedoc Roussillon (-3,22pts) entre autres.

## ARC-COMPTES, ARC-HONTE, ARCHONTE[1]

### Faut-il « cracher dans la soupe »?

Comme chez les magistrats qui gouvernaient la Grèce antique, l'ex-président de l'ARC, Crozemarie apparaît une fois de plus comme l'éponyme[2] de cette année 1999. Depuis plus de 25 ans, le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifiques (CGT) a lutté contre cette hydre aux têtes d'archonte, qui renaît de campagne de presse en procès.

L'ARC, ou plus anciennement, l'ADRCV, Association pour le Développement de la Recherche sur le Cancer à Villejuif, construite en 1962 en s'appuyant sur la renommée de l'IGR[3], centre anticancéreux de renommée internationale, a déchu de son sigle les lettres D et V, soit Développement de Villejuif, ou plus précisément le développement de la Recherche sur le cancer dans les trois instituts du plateau de Villejuif : l'IGR, l'IRSC[4] et l'ICIG[5]. Et ce n'est pas la moindre des escroqueries de la part de Crozemarie que d'avoir supprimé en 1990, par décision autocratique, la subvention de 9MF qu'il accordait à cet institut sur la base d'un différend en matière de politique scientifique [6]. Le financement global annuel de l'ARC pour la recherche sur le cancer était estimé à l'époque à 325MF (source : ARC). Ces pratiques ont déstabilisé les trois instituts de Recherche sur le cancer du plateau de Villejuif. Les méthodes « peu orthodoxes » de cette association avaient retenu toute l'attention de la CGT dès le début des années 70.

Déjà en 1975, Crozemarie avait perdu un procès en Prud'homme, intenté à l'instigation de la CGT, pour licenciement abusif d'un agent ayant révélé des pratiques de double facturation. La pauvre secrétaire n'avait pu être réintégrée dans quelque structure de Recherche que ce soit, Crozemarie jouant le chantage du financement contre l'allégeance. Cette pratique a été constamment utilisée par l'ex-président pour obtenir le soutien actif des chercheurs bénéficiaires des allocations de l'ARC. Dans les périodes où il était attaqué et ceci jusqu'en 1995, des lettres étaient envoyées à tous les scientifiques ayant bénéficié de subventions, vantant les mérites de l'ARC et de son président, qu'il suffisait de signer et de renvoyer, et gare aux récalcitrants... Le système a bien fonctionné pendant des années, ce qui pose le problème de la responsabilité morale de certains scientifiques dans l'affaire qui nous intéresse.

Ensuite, ce furent des luttes incessantes pour combattre les méthodes condamnables de gestion des personnels propres de l'ARC, méthodes choquantes pour une « association à vocation humanitaire ». En 1984, à l'initiative de la CGT, la création d'un Comité d'Entreprise est obtenue de haute lutte, alors que c'était la simple application du droit du travail dans une entreprise qui employait à cette époque plus de 200 personnes. En 1985, le délégué syndical qui participe de droit aux réunions du comité d'entreprise, est menacé d'être remis à disposition du CNRS, ce qui équivaut à une sanction disciplinaire.

[1] Archonte : titre des magistrats qui gouvernaient les républiques grecques.

[2] Éponyme : archonte qui donnait son nom à l'année.

[3] IGR : Institut Gustave-Roussy, Centre Anti-Cancéreux, Villejuif.

[4] IRSC : Institut de Recherche sur le Cancer (CNRS, Villejuif).

[5] ICIG : Institut de Cancérologie et d'immunogénétique (Villejuif ; fondé par le Pr G. Mathé).

[6] Affaire à rebondissements où Crozemarie voulait SON centre de dépistage des cancers alors que la direction de l'IGR pensait à juste titre que l'on ne pouvait aller au-delà d'un centre de Recherche sur le dépistage. Crozemarie ira proposer son projet à des interlocuteurs plus compréhensifs, mais sans succès.

En 1985, Crozemarie se débarrasse de tous les personnels permanents syndiqués à la CGT en les versant dans des sociétés écrans (SQ2 : filiale de gestion informatique, ...) où il vaut mieux ne pas faire trop de bruit. Manifestement, la CGT dérange Crozemarie dans ses « affaires », mais le syndicat n'est guère soutenu dans la communauté scientifique. La CGT est même accusée de « cracher dans la soupe ». Pour comble, le maire communiste de Villejuif décerne à Crozemarie la médaille de citoyen d'honneur de la ville.

Les premières victimes du système sont les personnels assurant la gestion de l'ARC et les scientifiques payés sur libéralités (ce qui signifie sans couverture sociale), mais le problème de l'ARC dépasse largement les personnes et reste toujours d'actualité. A maintes reprises, le SNTRS-CGT a tenté d'alerter les pouvoirs publics, ministères, Elysée, ... , nous avons organisé une demi-douzaine de conférences de

presse pour alerter l'opinion publique. Nous nous exprimons en ces termes :

*« ... Les associations ont joué sans conteste un rôle déterminant dans la constitution d'« empires » qui se sont révélés extrêmement fragiles, en finançant : gros équipements, fonctionnement, salaires, bourses, .... Elles ont en cela pris la relève des organismes publics nationaux dans le financement de la Recherche sur le Cancer. Le seul budget de l'ARC était comparable au budget de la Recherche sur le cancer à l'INSERM. Au lieu de donner des impulsions dans des directions souhaitées par le public, ces associations ont occasionné un désengagement partiel de l'état, provoquant une orientation implicite des Recherches, y compris de celles développées par le secteur public par effet d'entraînement.*

*La situation de l'ICIG est l'illustration des conséquences néfastes d'une mauvaise gestion des fonds associatifs provenant des quêtes publiques, des dons et des legs, avec la complicité passive des organismes nationaux de Recherche. C'est aussi une illustration de la grande insuffisance de la politique scientifique du gouvernement ... »*

*(Extrait d'un communiqué presse du SNTRS-CGT en 1991)*

Nos analyses montraient, il y a quinze ans déjà, le rôle déstructurant des associations caritatives. Avec le recul, il est possible de conclure, dans certains cas, à un bilan négatif de leur action. Malgré les énormes fonds collectés pour la Recherche sur le Cancer, le Ministre de la Santé de 1994 (Douste-Blazy) pouvait déclarer qu'il n'y avait pas de politique de Recherche sur le cancer en France. Cela était vrai, mais les pouvoirs publics avaient laissé se développer sciemment cette situation, soit par défaut, en laissant faire, voire par un soutien actif de directions d'organismes comme cela a été révélé récemment. Cela met en cause la responsabilité juridique de certains hauts responsables.

En 1999, nous ne sommes pas plus tendres pour les associations caritatives plus récentes (AFM,...), pour lesquelles nous ne portons pas d'accusation en rapport avec l'honnêteté de leur gestion (toutes les dérives restent cependant possibles du fait de leur opacité), mais nous disons qu'elles contribuent à déstructurer gravement le Service Public de Recherche. Sur ce

point, peut-être rejoignent-elles les visées du Ministre de la Recherche conduisant à l'éclatement des organismes publics de Recherche, en structures gérées directement par le ministère et par le privé ?.

Que dire aussi du développement par ces Associations Caritatives d'un véritable « travail clandestin » lorsqu'elles financent de nombreux jeunes chercheurs sans emploi statutaire en leur versant des « libéralités », c'est à dire sans contrat de travail, sans protection sociale ni sans aucune garantie sociale ni économique (on peut estimer à au moins 2500 le nombre de « libéralités » versées à des jeunes chercheurs travaillant à l'INSERM et au CNRS dans le secteur des sciences de la vie. La CGT a dénoncé cette situation depuis des années et a fait des propositions pour que la grande action de solidarité des donateurs ne soit pas ainsi dévoyée par une pratique indigne et illégale d'exploitation que permet le chômage massif des jeunes chercheurs diplômés.

Nous continuerons à mettre en évidence les responsabilités au plus haut niveau, surtout si le gouvernement ne prend pas les mesures nécessaires, conjointement avec les associations caritatives, pour abolir le travail clandestin des jeunes scientifiques, pour le développement d'une politique contractuelle encadrant l'action publique des associations dites « d'intérêt public », pour une refonte de la Loi trop permissive de 1987 les concernant.

Si nous pouvions nous adresser directement aux généreux donateurs, souvent fort modestes, nous leur dirions : l'état doit jouer tout son rôle, notamment en matière de Recherche Biomédicale. C'est un domaine majoritairement considéré comme prioritaire y compris par le gouvernement qui doit passer aux actes dans l'esprit de mieux répondre aux besoins sociaux, y compris ceux du tiers-monde que seul un service public peut prendre en compte. Mais néanmoins, si d'aucuns croient en l'efficacité de l'action du monde associatif, qu'ils exigent de l'état qu'il ne laisse pas le champ libre à ces associations dites « d'intérêt public ». Ayant acquis de facto, par l'ampleur du soutien populaire, un statut de service public, elles devraient au moins agir de manière transparente, concertée, et contractuelle avec l'état.

Jean-Pierre BAZIN  
Membre du Bureau National du SNTRS-CGT

Paris, le 8 Juillet 1999

## COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNRS du 2 juillet 1999

C'est dans une ambiance de recueillement que s'est ouverte cette séance.

Une minute de silence a été observée à la mémoire des 20 victimes du Pic de BURE.

Le CNRS participe pour 47 % à L'IRAM, institut Franco-Allemand-Ibérique. Cinq des victimes appartenaient à cet Institut.

A ma question sur la création éventuelle d'une commission d'enquête du CNRS, Madame BRECHIGNAC a indiqué que seul l'IRAM, institut de droit privé avait compétence pour le faire.

**Michel DONEDDU** secrétaire de l'UGICT-CGT remplace **Claude BONNET** au titre des personnalités du monde du travail.

- **Règlement intérieur du Conseil d'Administration.**

Le 10 octobre 98, au moment où Edouard BREZIN a présenté ses propositions de réformes qui ont connu l'avenir que l'on sait, il avait indiqué que celles-ci devraient s'accompagner de la mise en place d'un règlement intérieur ; voilà qui est fait, la proposition est formulée, un prochain conseil devra en débattre.

Un point important est proposé, il concerne la confidentialité des documents fournis aux administrateurs CGT et CFDT se sont retrouvés pour dire que les élus des personnels ne pouvaient accomplir leur mission que s'ils pouvaient consulter leurs organisations syndicales donc diffuser les documents préparatoires aux conseils. En conclusion qu'il ne fallait pas compter sur nous pour voter cet aspect du règlement, ni le respecter s'il nous était imposé.

*L'on voit bien que la publication par les syndicats des textes de modification du décret cadre n'a pas plu aux grands démocrates qui peuplent les cabinets du ministère.*

- **Rapport d'activité de la Direction.**

Ce rapport rappelle les découvertes les plus marquantes dans les différents secteurs scientifiques, il est très imprégné de l'orientation politique du Gouvernement. Le rapport indique que 26 accords-cadres ont été signés entre le CNRS et des grands groupes industriels, plus de 3000 contrats associant quelques 1000 entreprises aux

laboratoires CNRS ; et aussi « l'implication du CNRS dans de nouvelles structures, telles que les incubateurs et les réseaux, devraient permettre d'atteindre en 1999 le juste équilibre, en terme de recherche, entre l'accroissement des connaissances et la participation à la compétitivité économique et donc à l'accroissement des richesses du pays. » *Cela montre, s'il en était encore besoin, la vassalisation du CNRS aux objectifs du Gouvernement.*

Les chercheurs qui passent du temps à la valorisation seront récompensés, des postes seront réservés notamment en chimie et biologie.

**Projet SOLEIL** : Vincent COURTILLOT a annoncé que le Ministre prendrait une décision dans quelques semaines, probablement en août. (le 11 ?)

Le CA reviendra sur la politique à développer pour le rayonnement synchrotron de la 3<sup>e</sup> génération.

Pour ce qui est du projet de GIP entre le CNRS et le CEA il a indiqué que le CNRS était le maître d'œuvre de cette affaire (rapport Paul CHAUVIN).

Il a également indiqué que la politique des Très Grands Équipements (TGE) et de la Flotte Océanique seraient l'objet d'un CIRST après la réunion du Conseil National de la Science prévu le 30 septembre.

*Toute la politique gouvernementale est instillée dans les décisions de la Direction du CNRS (elle est là pour ça !) qui indique clairement ses objectifs dans ses relations avec les entreprises :*

- *Partenariat en interaction très forte*
- *Valorisation, en copropriété avec les entreprises*
- *Aide à la création d'entreprises dans les incubateurs*
- *Prise de licences par l'intermédiaire de la société FIRST qui servira de support à la création de fond d'amorçage. (quel lyrisme pour dire « fond public à risque pour la création d'entreprises privées »)*
- *Formation des acteurs (chercheurs, ITA) de la valorisation.*

Dans cette orientation, placée dans les questions diverses, la DG a demandé de l'autoriser à transformer une subvention de 25



MF, prévue dans le budget 99, pour construire un bâtiment à Marcoussis, pour le laboratoire de microstructures et de micro-électronique, bâtiment qui aurait été propriété du CNRS, afin de participer à l'aménagement d'un bâtiment toujours pour le même labo UPR20 mais qui est et resterait propriété d'ALCATEL ALSTOM. Les élus et les représentants du monde du travail ne se sont pas associés à ce transfert.

*Notre camarade Michel DONEDDU prendra contact avec la CGT du site.*

- **Budget.**

Le Conseil a donné son quitus à la direction sur l'utilisation du mauvais budget 98.

- **Génoplante**

**ATTENTION DANGER !!**

La Direction du CNRS a signé le 23 février 99 une convention constitutive d'un GIP (Groupement d'Intérêt Scientifique) dénommé Génoplante avec, entre autre, partenaires RHONE POULENC. Pour gérer celui-ci elle propose un projet d'association dans le cadre d'une SEP (Société En Participation).

Cela peut être lourd de conséquences lorsque l'on connaît l'utilisation des résultats de la recherche par les groupes de l'agro-alimentaire.

Devant l'opposition à un tel projet manifestée notamment par la CGT et la FSU, le Président a retiré ce point de l'ordre du jour pensant qu'il n'était pas encore mûr pour être approuvé par la majorité silencieuse du Conseil.

*Il reste que la volonté de la Direction est affichée dans un domaine où l'introduction de critères marchands doit inquiéter au-delà des sensibilités syndicales.*

*Il faut, et la CGT le fera, affirmer notre détermination à ce que le Génome des plantes reste propriété publique.*

Prochain Conseil en juillet ou septembre pour entendre la communication du rapport de la MISSION PARLEMENTAIRE Le Déaut-Cohen.

Monsieur Edouard Brézin a toujours mission de proposer une réforme du CNRS.

Joël Choisy  
Elu SNTRS-CGT au CA du CNRS



# Compte-rendu du CTP du CNRS du 17 juin 1999

## 1-Titularisation des personnels du CEE :

Le 26 mai a eu lieu un CTP exceptionnel avec ce seul point à l'ordre du jour. Un projet de décret avait déjà été soumis au CTP le 7 octobre 1998 mais il a été refusé par la tutelle. Le nouveau texte soumis diffère de manière assez substantielle de celui du 7 octobre, en particulier toute référence aux personnels administratifs a été supprimée (ils seront intégrés en filière technique avant titularisation) et les 2 B du CEE ne se voient plus proposer une intégration comme assistants ingénieurs mais comme techniciens de recherche de classe supérieure.

A noter qu'en réponse à une de nos questions sur la transposition du protocole Durafour aux contractuels décrets 1959 et 1980, M. DOUCHIN affirme qu'il n'y a pas actuellement de discussions entre le CNRS et le ministère pour l'application de la circulaire FP/2 n° 1921 du 20 mars 1998 (contrairement à ce qu'affirmait le BO du CNRS - n° 9, octobre 1998 !!!).

*Avis du CTP sur le projet de décret : unanimité Pour (après quelques amendements et vœux).*

## 2-Projet de décision portant sur la simplification de la typologie des structures diverses :

Le CNRS propose que les équipes postulantes, les équipes de recherche en restructuration et équipes en réaffectation s'appellent toutes désormais "équipes en évolution". Le CNRS semble regretter une tendance à considérer les dénominations antérieures comme un signal négatif et entraîner des phénomènes de fuite des personnels même si les restructurations souhaitées avaient un sens positif. La direction espère que l'emploi d'une seule dénomination évitera les perceptions négatives. La prise en compte du critère de

qualité scientifique qui indique le sens de l'évolution relève du Comité national. En cas d'unité en réaffectation., les agents ont, comme le stipule le décret de 83, un an pour trouver une nouvelle affectation. Le délégué régional devra envoyer des lettres personnelles pour informer un an avant fermeture d'une unité. Le conseil scientifique du CNRS est favorable à cette évolution. Nous faisons remarquer qu'avant le Comité national était consulté et que maintenant il serait seulement informé. Selon Mme Bréchignac le Comité National doit donner son avis dans tous les cas et le texte antérieur (décision 92-052) n'est absolument pas modifié sur ce point.

A la question de savoir comment sera connu le sens de l'évolution il est répondu que dans le cas d'une évolution vers la fermeture, c'est la lettre individuelle de réaffectation qui donnera le message clair.

Y aura-t-il d'autres modifications d'intitulés ? Le CNRS veut trois catégories UPR, UMR et les unités transversales (institut fédératif, groupement de recherches) dépendant aussi d'autres organismes, "à voir plus tard".

Après discussion il est proposé de transformer "équipe en évolution" par "formation de recherche en évolution" (ce qui donne FRE, in English tout un programme!!)

*Avis du CTP : unanimité Pour.*

## 3-Projet de décision transformant la délégation des systèmes d'information en Direction :

C'est une évolution logique au CNRS (actuellement). Pour le CNRS, le niveau atteint après trois ans est très performant et il est normal de transformer la délégation en direction de plein exercice. Il faut aussi marquer l'évolution à des responsabilités nouvelles importantes (telles que le passage à l'an 2000 et à l'Euro). Le CNRS ajoute deux nouvelles missions : la coordination

avec les filiales FIST, INIST-diffusion, CNRS éditions et le développement d'actions communes avec nos partenaires (par exemple le rapprochement Xlab et Nabuco). M. Gaillard serait le nouveau directeur des systèmes d'information.

*Avis du CTP : unanimité Pour.*

#### **4-Projet de décision créant des comités d'évaluation des unités de recherche :**

Le CNRS veut montrer au Ministre que l'on peut évoluer dans le cadre du décret organique de 82. Après une expérimentation en sciences chimiques et sciences de la vie (comité d'audit), il propose de formaliser l'évolution dans un texte valable pour tous les départements scientifiques. Ce texte a préalablement subi la critique des Présidents de Sections du Comité national, qui ont tenté de rétablir une liaison forte avec les sections du Comité national. Nos interventions sont allées dans le sens d'une plus grande indépendance par rapport aux directeurs scientifiques (décideur et évaluateur) et d'une meilleure articulation avec la section du Comité national.

Le texte original a été largement modifié au cours de la discussion (les modifications introduites en séance sont en italique)

- article 2.1 du projet de décision sur la composition du comité d'évaluation :

"Le DG du CNRS arrête la composition du comité d'évaluation qui comprend six membres en règle générale. Lorsque la situation de l'unité le justifie, ce comité peut être complété pour comporter jusqu'à neuf membres :

- un expert représentant la direction du département scientifique
- un ou deux expert(s) du comité national proposé(s) par la ou les section(s) concernée(s) par les activités de la structure
- *trois ou quatre* experts scientifiques *proposés* par le directeur du département scientifique *en accord* avec les présidents de sections du Comité national concernés, le cas échéant *après avis* du responsable de l'organisme partenaire. Il est souhaitable qu'au moins l'un d'entre eux appartienne à *un pays*

*autre que la France* ou relève du secteur industriel.

- un expert représentant l'organisme partenaire, proposé par son responsable
- un expert choisi parmi les ITA, *proposé* par le directeur scientifique, *après avis des sections du comité national*, appartenant le cas échéant au Comité national, lorsque la structure de recherche développe une importante activité technique".

-

Tous les représentants du personnel demandent que le représentant ITA soit obligatoire. En réponse à une question Mme Bréchnignac estime que les présidents étant élus, ils doivent discuter avec la section des propositions d'experts (cela coule de source). Sur la préférence de plusieurs experts industriels à un seul (afin d'éviter des avis dictés par des raisons de concurrence industrielle), Mme Bréchnignac est d'accord, le texte dit au moins un expert industriel.

L'article 3.2 traitant des documents communiqués au préalable par le directeur d'unité est complété :

- le rapport administratif et financier, *en termes consolidés*
- *le rapport de l'inspecteur d'hygiène et sécurité, le plan de formation de l'unité,*
- *la formation par la recherche* (savoir le devenir des étudiants)

A l'article 4.1 (compétences du comité d'évaluation), Mme Bréchnignac refuse notre proposition d'inclure dans les compétences un volet emploi en terme d'évaluation des besoins en effectif et en compétence nécessaires pour mener à bien les programmes de recherche de l'unité.

Il est difficile de se comprendre, nous parlons en terme de besoins en emplois et compétences, Mme Bréchnignac parle en moyens et en argent !!!

A l'article 4.4 (délibération du comité d'évaluation), il est précisé que "*ni* l'expert représentant la D.S., *ni* l'expert représentant l'organisme partenaire ne siègent durant la phase de rédaction du rapport". Le rapport du comité d'évaluation doit être communiqué au conseil de laboratoire (ou aux personnels en cas d'absence de CL). Le Directeur du laboratoire a un droit de réponse, dans un

délai de 15 jours (après réception du rapport) et après consultation du Conseil de laboratoire.

*Avis du CTP : 4 Abstentions (SNTRS, SNCs) ; 15 Pour (1 CFDT absent).*

### **5-Projet d'arrêté prorogeant le mandat des membres des sections du comité national.**

Le mandat des membres sera prorogé jusqu'au 15 août 2000 inclus.

*Avis du CTP : unanimité Pour.*

### **6-Projet d'arrêté portant sur les modalités électorales pour les élections des membres des sections du Comité national:**

Le CNRS propose une modification simplifiant la procédure de réclamation pour le rattachement à une section (délai de réclamation pour le rattachement de trois semaines, délai de réclamation sur les opérations électorales ramené à 8 jours).

*Avis du CTP : unanimité Pour.*

### **7-Information sur le projet de représentation du CNRS en Rhône-Alpes :**

Nous avons noté que M. Souzy traite ce point en l'absence de Mme Bréchnac. Il s'agit d'une information du CTP qui n'a pas à voter. Par contre, le Conseil d'Administration devra voter pour donner à "l'interim" du DR de Grenoble (muté en PACA) la qualité d'ordonnateur secondaire à titre temporaire, sans lui donner le plein exercice au cas où on devrait restructurer vraiment après la mission confiée à Mme Véronique Debisschop (d'où la nouvelle dénomination "chargé de délégation", mission qui ne devrait pas excéder 6 mois).

Souzy présente la mission de V. Debisschop comme une réflexion (et une expérimentation) sur la représentation

institutionnelle du CNRS pour la Région Rhône-Alpes, où actuellement existent deux délégations indépendantes (Lyon et Grenoble). En Rhône-Alpes, le CNRS se présente donc en duo dans toutes les négociations. Mme Debisschop aura 6 mois pour une mission de préfiguration d'une structure de coordination en Rhône-Alpes dans les domaines des relations avec l'enseignement supérieur, les industriels, les collectivités territoriales... Les modifications proposées, après une large consultation, seront soumises au CTP.

Le SNTRS se déclare ouvert à la discussion sur les évolutions des missions des délégations et demande si il est envisagé de fusionner les deux délégations de PACA ? (la réponse est NON).

Nous avons fait des propositions depuis des décennies. Celles-ci n'ont jamais été écoutées par les Directions successives du CNRS. Si les deux délégations sont maintenues, on pourrait envisager deux "administrateurs délégués", la mise en place d'un Conseil scientifique consultatif régional traitant des relations avec la région, les universités, l'industrie... dont la présidence serait confiée à un scientifique connaissant bien la région.

M. Souzy déclare que le CNRS doit avoir, au niveau régional, les capacités de traiter des questions qui sont d'habitude traitées au niveau du siège, on veut tester les champs possibles de déconcentration, relation avec l'industrie, par exemple. (comprendre : application de la loi sur l'innovation NDLR). Pour tester correctement il faut avoir un volume convenable de dossiers. La région Rhône-Alpes a 2 délégations équilibrées et c'est la plus grosse région française après la région parisienne, c'est donc le lieu rêvé... Par contre le CNRS ne veut pas anticiper sur la mission de Mme Debisschop.

NB : Par décision du Directeur général du CNRS, en date du 26 mai 1999, Bernard Jollans, ingénieur de recherche de l'INRA, est nommé "chargé de la délégation Alpes", à compter du 1<sup>er</sup> août 1999. Mme Véronique Debisschop a été nommée, le 27 avril dernier, déléguée régionale en mission pour la région Rhône-Alpes, à compter du 1<sup>er</sup> août 1999.

## **8-Projet de décision créant une UPS "CNRS-diffusion-vidéothèque-photothèque" :**

Les personnels de CNRS Audiovisuel, dans leur majorité, avaient chargé les représentants du personnel au CTP de poser plusieurs questions, dont certaines dépassent le cadre de la simple création de l'UPS, mais visent la restructuration plus générale de l'audiovisuel au CNRS, après la création de la DIST.

Pour Mme Bréchnignac après l'audit sur CNRS Audiovisuel et CNRS Images Média, il semble important de séparer l'unité de production et l'unité de diffusion. Mais elle ne veut pas casser l'audiovisuel, simplement redistribuer les forces. Elle ne veut pas fermer tout de suite CNRS Audiovisuel. Elle crée d'abord une nouvelle structure.

J.P. Terrenoire, expert SNCS, expose les différences de conceptions qu'il voit entre des supports d'études scientifiques et des supports de vulgarisation. Il estime que la logique recherche dans la réalisation d'images ne pourra plus être préservée dans la structure Image Médias. Il condamne le procédé de décision sans consultation préalable des intéressés.

Proposition est faite de renforcer l'audiovisuel dans les laboratoires.

Aux questions posées par le SNTRS sur les possibilités de missions de conseil à la réalisation, d'obligation de dépôt interne, d'archivage et de conservation, Mme Bréchnignac répond qu'elle ne veut pas obliger les laboratoires à déposer, elle préfère l'incitation. Elle ne répond rien sur des activités de conseils auprès des labos.

Les deux délégués aux ressources humaines au niveau des DR (Mmes Moreau et Labbee) sont chargés d'établir les fiches d'emplois-type (AFIP) Tout le monde sera recasé en fonction de ses compétences (dans l'une des 2 UPS, voire dans des laboratoires si certains le souhaitent). Nous demandons que les agents ne soient pas obligés d'être candidats sur leur propre poste et qu'ils bénéficient d'une priorité d'affectation.

*Avis du CTP (essentiellement motivé par le "déficit" de consultation) :*

*7 Contre (2 SNTRS, 4 SGEN, 1 SNCS) ; 2 Abst (1 SNCS, 1 SNTRS) ; 10 Pour (Administration)*

## **9-Présentation du bilan d'activités 98**

(formation, action sociale, handicap, hygiène et sécurité).

Les bilans ont été présentés et discutés dans les commissions spécialisées.

Nous constatons le succès des prêts bonifiés à l'accession à la propriété (PBAP), puisqu'au 15 juin les crédits sont épuisés. Cela ne nous surprend pas, nous avions estimé notoirement insuffisants les crédits prévus au CTP de juin 98 (2,5 MF/an soit 80 PBAP, alors qu'il faudrait environ 12 MF pour satisfaire les 400 demandes estimées par an).

M. Douchin ne voit pas comment augmenter ces crédits votés en Conseil d'Administration. Il n'envisage pas de rallonge.

(NDRL : Faudra-t-il prévoir des critères d'attribution pour que les agents servis ne soient pas uniquement ceux qui demandent les premiers jours de l'année ?).

## **10-Questions diverses :**

### **Elections aux CAP :**

L'envoi aux femmes mariées a été fait sous leur nom de jeune fille, ce qui a obligé un nouvel envoi. Les enveloppes sont transparentes et permettent de lire le bulletin de vote à travers. Nous constatons que le CNRS aurait tout intérêt à mieux associer la commission électorale aux opérations et que le choix du prestataire de service a plutôt été mauvais !!

### **Remboursement des frais de missions pour le forum du 26 mai à la Sorbonne :**

Les frais seront pris en charge par le Comité National pour tous les membre du CN, pour les autres, les labos ont reçu la consigne d'accepter la prise en charge.

Jocelyne LEGER et Bernard BLANC

# Bref compte rendu de la Commission mobilité du 31 mai 1999

## Par Danielle MULLER représentant le SNTRS-CGT

Rien de bien palpitant dans cette commission.

Rappel de l'ordre du jour :

- Présentation du bilan AFIP (Affichage des Fonctions d'Intérêt Prioritaire) de 1996 à 1998
- Suivi des réintégrations
- Présentation de la politique de suivi des mobilités de la délégation Ile de France Sud
- Mobilité hors AFIP
- Questions diverses

J'ai demandé à intervenir avant qu'on ne démarre l'ordre du jour pour exposer la dérive des AFIP qui deviennent de plus en plus souvent des AFIP purement formels, soit que le Directeur recuse, ou ne voit même pas les candidats, dans l'espoir d'un recrutement externe, soit que le candidat ait été identifié et retenu avant que l'AFIP ne soit publié.

*Remarque non faite en séance : il se pourrait même que le fait d'avoir quelqu'un prêt à venir occuper la fonction soit un moyen pour le directeur d'obtenir un AFIP. De nombreux témoignages nous arrivent en ce sens.*

A titre d'exemple : depuis mars 98, je cherche à effectuer une mutation et je regarde les AFIP chaque semaine (vu qu'on ne sait pas quand il y a de nouveaux affichages). Sur les 4 fonctions qui auraient pu me convenir, 3 étaient déjà pourvues avant la parution de l'AFIP ! Cela explique aussi le taux de productivité impressionnant des AFIP en SHS. Mme Pierre, représentante des SHS n'a fait aucun commentaire.

Mon intervention a suscité une réaction, malheureusement un peu hors sujet. La représentante de FO a embrayé sur le problème analogue, selon elle, des concours externes où le CDD en place est sûr d'être recruté.

H.Douchin a répondu en substance qu'il était parfaitement conscient du problème et qu'il chercherait moyen de faire en sorte que la procédure AFIP ne soit pas invalidée par ces pratiques. Il a toutefois mis un bémol à mon point de vue en insistant sur le côté selon lui très marginal de ce que je dénonçais.

Un représentant SGEN a donné l'exemple d'un candidat à un AFIP refusé au profit d'un concours externe.

R.Varin, de la DRH, a ensuite présenté le **bilan des AFIP 96-98**, qui n'a suscité que quelques commentaires de ci de là.

### **Les réintégrations : présentation de quelques données quantitatives.**

Commentaires de H.Douchin : les AFIP sont un outil très utile pour les réintégrations, avant on ne disposait de rien pour aborder vraiment les dossiers de réintégrations.

A part ça, il estime que la direction du CNRS est beaucoup trop laxiste, en acceptant que des gens en

disponibilité fassent valoir leur droit à réintégration après des années et des années. Il souhaite une politique plus ferme. En principe la disponibilité ne peut être que de 6 ans mais certains agents obtiennent le renouvellement en changeant le motif de leur disponibilité et gardent sous le coude leur droit à réintégration.

Discours déjà entendu... Tout le monde a approuvé sauf le SNTRS et le SGEN.

### **Présentation de la politique de suivi des mobilités par la DRH de la Délégation Ile de France Sud.**

Cela ne porte que sur 30 cas et on ne sait pas si c'est une initiative locale ou si c'est la politique pratiquée dans toutes les DR.

### **Mobilité hors AFIP.**

Ce point répondait une demande du SNTRS. Depuis plusieurs années on dénonce le nombre important de mobilités hors AFIP. La direction annonce cette fois-ci 19 cas pour 1998, H.Douchin reconnaissant toutefois qu'il ne s'agit que des cas dont la DRH a eu connaissance ! Le problème reste donc entier. Officiellement, la direction trouve normal que se passent hors AFIP les mobilités liées à une restructuration, à une fermeture d'unité ou celles des "cas" sociaux ou psychologiques.

*Cela donne l'impression que la Direction a sans doute fait pression auprès des DS pour que la procédure AFIP soit la règle. C'est peut-être pour ça qu'il y a tant d'AFIP déjà pourvues avant l'affichage. La procédure ne serait respectée que formellement (AFIP dites de régularisation).*

En fin de réunion, Madame Pierre a insisté sur l'intérêt des AFIP pour une vision statistique des mobilités.

### **Questions diverses :**

Le SGEN a demandé la position du CNRS sur le rapport Chastagnaret-Goujon quant à l'exigence de mobilité qu'il prévoit pour toute promotion.

H.Douchin répond que le CNRS garde son sang-froid en attendant de voir quelle suite sera donnée à ce rapport...

Le malaise du LURE a été évoqué : beaucoup d'ITA cherchent à partir sur AFIP et en sont empêchés.

H.Douchin répond que dans la période actuelle on ne peut laisser les gens du LURE partir et qu'en effet, exceptionnellement, pour ce laboratoire, les mutations sur AFIP peuvent être différées d'un an. (sic !)

Séance levée à 17 heures. Bilan pour le contribuable : 16 personnes réunies (des gros salaires à part l'IE2 que je suis), des frais de mission (depuis Grenoble et Nice) pour des échanges de vues sans grand intérêt. Vive la bureaucratie !

-----



## DETACHEMENT IR VERS MC/PROFESSEUR : ELEMENTS COMPARATIFS.

Par J-P Lacharme

Bien que les carrières des enseignants du supérieur semblent avantageuses par rapport à celles des IR du CNRS, l'intérêt concret d'un détachement sur ce type de poste doit cependant y être regardé à deux fois avant tout choix définitif. Le problème qui se pose en effet est celui de la prime de recherche dont le montant, relativement important, perdu lors du détachement à échelon égal doit être rattrapé à plus ou moins longue échéance. Pour les chercheurs, le choix est plus simple puisque le montant de la prime est dérisoire, les carrières indiciaires sont identiques. Examinons d'abord les différentes situations qui peuvent se poser.

### A) Les carrières indiciaires.

#### A.1 Carrières indiciaires des IR

IR2 : 408 à 655 + prime

IR1 : 579 à 818 + prime

IRHC : 655 à HEA3=960 + prime (HEA3=Hors Echelle A, chevron 3)

#### A.2 Carrières indiciaires des enseignants

MC2 : 451 à 561

MC1 : 620 à 818

MCHC : 655 à HEA3

Prof. 2 : 655 à HEA3

Prof. 1 : 818 à HEC3=1161

Prof. HC1 : HED1=1161 à HED3=1267

Prof. HC2 : HEE1=1267 à HEE2=1317

### B) Intérêt du détachement a priori.

	MC2	MC1	MCHC	Prof. 2	Prof. 1	Prof. HC1	Prof. HC2
IR2	-	?	+	/	/	/	/
IR1	-	-	-	?	/	/	/
IRHC	-	-	-	?	/	/	/

*Tableau I*

( / ) signifie que concrètement la situation ne peut pas se poser car l'indice terminal de la catégorie IR est par trop inférieur à l'indice d'entrée de la catégorie enseignant. ( - ) : a priori désavantageux : aucun intérêt. ( + ) a priori avantageux. Il n'y a pas à hésiter sauf si on hait l'enseignement. Enfin cas douteux ( ? ) à voir.

### C) Etude d'un cas douteux.

La question se pose dans trois cas : IR2 à partir du 7<sup>me</sup> échelon vers MC1, IR1 à partir du 2<sup>me</sup> échelon et IRHC vers un poste de professeur 2<sup>ème</sup> classe. Je limiterai mon étude au détachement IR2/MC1. Les documents servant de base aux calculs sont d'une part une fiche de rémunération de la DPESR B1 du 29/4/97 (je n'ai pas plus récent) pour l'enseignement supérieur, la grille indiciaire du CNRS et les éléments de calcul du salaire net à la même date pour le CNRS. Pour les maîtres de conférence de 1<sup>ère</sup> classe, la carrière indiciaire est ainsi la suivante :

Echelon	Durée	indice brut	indice nouveau majoré au 01.08.91	Traitement annuel brut au 01.03.97	Traitement mensuel net hors indemnité de résidence
1er	2 ans 10 mois	755	620	200911	14633
2 <sup>ème</sup>	2 ans 10 mois	821	670	217114	15813
3 <sup>ème</sup>	3 ans 6 mois	882	716	232020	16898
4 <sup>ème</sup>	2 ans 10 mois	920	746	241741	17606
5 <sup>ème</sup>	2 ans 10 mois	966	780	252759	18409
6 <sup>ème</sup>		1015	818	265073	19306



Tableau II

Les calculs seront menés en francs d'avril 97 en supposant que les grilles ne bougeront pas et que les pouvoirs d'achats des salaires anticipés se maintiendront. C'est faux, bien entendu, mais on ne peut faire mieux. Secundo, on constate que la formule qui permet de calculer le salaire net d'un agent CNRS à partir de son indice (voir mon article publié il y a quelques mois dans le BRS) ne s'applique pas exactement à la grille des enseignants. Comprenez qui pourra ! A ces approximations près, j'ai donc effectué les calculs dans le cas d'un IR2 parvenu au dernier échelon de sa catégorie (ind. 710) qui serait détaché sur un poste de MC1 3ème échelon (ind.716). On effectue alors le cumul des rémunérations en tant qu'agent bloqué au dernier indice des IR2 d'une part, et en tant que MC1 possédant encore une possibilité de promotion naturelle d'autre part, et on effectue la différence de ces cumulés. La première ligne se lit ainsi : le salaire net annuel du MC1 3ème éch. (12 x 16898 = 202776) - le salaire net annuel moyen avec prime de l'IR2 11ème éch. (12 x 18082 = 216982) = 14206 en faveur de la carrière d'IR2. Valeurs données aux arrondis près, hors indemnité de résidence et hors prélèvement MGEN. Ce calcul doit être mené avec un tableur, mois par mois pour tenir compte des changements d'indice du MC1 en cours d'année. Comme on le voit ici, sur la dernière colonne, le détachement ne devient financièrement avantageux qu'au bout de la 13ème année.

année	MC1 indices	MC1 mensuel	MC1 cumul	IR2 indice	IR2 mensuel	IR2 cumul	diff. IR2-MC1	bilan
1	716	16898	202776	710	18082	216982	-14206	
2	716	16898	405552	idem	18082	433964	-28412	
3	716	(1)	608328	etc..	18082	650946	-42618	
4	746	17806	815352		18082	867928	-52576	
5	746	17806	1026624		18082	1084910	-58286	
6	746	(1)	1237896		18082	1301892	-63996	ah putain !
7	780	18409	1455592		18082	1518874	-63282	
8	780	18409	1676500		18082	1735856	-59356	
9	780	18409	1897408		18082	1952838	-55430	
10	818	(1)	2127286		18082	2169820	-42534	
11	818	19306	2358958		18082	2386802	-27844	
12	818	19306	2590630		18082	2603784	-13154	
13	818	19306	2822302	710	18082	2820766	1536	ouf !
	ref.	annuel:		ref.	annuel:		diff. /an :	
retraite	818	187393		710	156456		30938	+++
	780	178686		710	156456		22231	++
	746	170892		710	156456		14437	+

(1)=au prorata des temps pour chaque échelon.

Tableau III

Les trois dernières lignes donnent le montant annuel (en net) de l'avantage en matière de retraite (pour une retraite pleine calculée à partir de 75% du salaire brut du dernier indice, hors prime). Il est clair que la retraite du MC1 (comme celle du CR1) est notablement meilleure que celle de l'IR2. Par ailleurs, si le détachement s'effectue moins de 13 ans avant le départ à la retraite, le détachement est déficitaire. De même que, prise à la sortie de la thèse (autre problème), la carrière d'enseignant (avec départ en MC2 finissant au pire en MC1), ou de chercheur (départ en CR2 avec passage certain en CR1) sera toujours meilleure que celle d'un IR2 pour lequel le passage en IR1 est devenu franchement problématique. Dans un tel cas, pour s'en convaincre, on procédera de la même façon que ci-dessus en considérant les salaires annuels cumulés.

**CONCLUSION : Les primes de recherche doivent être incluses dans le salaire indiciaire. C'est clair. Ceci favoriserait grandement la mobilité entre les corps d'ITA, de chercheurs et d'enseignants. C'est ce que l'on cherche à faire, non ?**

# Tribune libre...

CONTRIBUTION A LA PREPARATION DU 23ème CONGRES DU SNTRS-CGT

## INTERNET : ESPOIR OU MORT DU SYNDICALISME ?

J-P Lacharme (Marseille-Luminy)

Privilégiés par l'arrivée précoce d'Internet dans nos laboratoires (93), nous nous sommes saisis de cet outil sans trop nous poser de questions pour nos besoins militants. L'expérience qui porte maintenant sur plusieurs années doit maintenant être analysée et évaluée car le bilan est peut-être plus mitigé qu'il y paraît. De quoi s'agit-il ?

a) tout d'abord de la messagerie électronique.

b) du Web.

La messagerie, outil assez ancien utilisé en interne par les usagers d'UNIX depuis 30 ans, et en externe par une poignée d'usagers du réseau EARN-BITNET pendant les années 80 s'est largement répandu : environ la moitié des adhérents du SNTRS possèdent une adresse électronique. Ce chiffre moyen cache plusieurs disparités. On distingue tout d'abord une disparité catégorielle : les ingénieurs et les chercheurs sont largement plus favorisés que les petites catégories d'une part, d'autre part une disparité géographique liées au laboratoire (et peut-être à la région et au secteur scientifique).

**Pour ceux qui sont câblés, voyons les avantages :** la diffusion et l'échange rapide et personnalisé d'information. Au cours des dernières années, le volume d'information a considérablement gonflé grâce à la possibilité d'attacher des fichiers aux messages. Par ailleurs, les listes de mailing permettent d'envoyer l'information à un groupe de correspondant d'un click de souris. Par rapport au courrier classique ou au fax, le gain de temps pour l'expéditeur est considérable. Le coût financier assuré forfaitairement par les structures d'accueil (laboratoire, université) est également très faible par rapport aux autres moyens. Au niveau régional, le email (ou le mél) permet une bonne coordination des actions militantes.

**Les inconvénients.** Le premier est lié à l'inégalité des agents devant la connexion. Les adhérents non câblés ne recevront pas l'information électronique, ce qui est fâcheux ou bien ils recevront avec retard les informations les plus importantes par le BRS. Second inconvénient : trop d'information tue l'information. Tous ceux d'entre-nous qui passent un quart d'heure ou plus chaque matin pour lire les 20, 30 messages arrivés pendant la nuit savent ce que je veux dire. Les contenus des messages sont jugés rapidement à partir du titre et de l'expéditeur. L'essentiel est lu rapidement, et imprimé pour une lecture ultérieure plus attentive, le moins essentiel est rangé dans une boîte électronique pour une lecture ultérieure éventuelle, le reste est mis directement dans la poubelle sans être lu.

Ce n'est pas tout ! parlons de la galère des fichiers attachés (remarque générale car les envois du BN sont très propres). Malheureux récipiendaires de fichiers Word, RTF illisibles, parfois infectés de virus. Mais, que voulez-vous, c'est moderne. Enfin, en raison de la facilité de redirection des message, la confidentialité est parfois violée : c'est ainsi qu'on retrouve sans le vouloir tel ou tel message destiné aux seuls membres du bureau régional diffusés à tort et à travers : un click de souris de trop !

**En ce qui concerne le Web,** on fera la même remarque que plus haut : la moitié d'entre nous n'y accèdent pas. En revanche, les pages syndicales sont encore trop peu nombreuses pour qu'on puisse en estimer l'impact en tant qu'outil syndical. A la différence du email, l'information des pages Web est accessible à tous, y compris aux non syndiqués (à moins d'un verrouillage volontaire). Ceci pourrait soulever la remarque suivante à savoir que si une partie non négligeable de l'apport syndical est constituée par la fourniture d'information, il est anormal que ceux qui ne payent aucune cotisation en bénéficient. D'un autre côté, le statut des serveurs Web hébergés sur des sites de laboratoires est un peu flou. Le Webmaster légal est le directeur du laboratoire (même s'il ne consulte jamais les pages du serveur). Pour rester dans la légalité (Cf. la charte de bon usage du CNRS), il faut faire reconnaître l'activité syndicale comme composante légitime de l'activité professionnelle. Mais dans ce cas, me semble-t-il, l'accès aux pages doit rester ouvert à tous les agents syndiqués ou non. Pas simple.

Le reproche le plus important que l'on puisse faire à Internet en tant que fournisseur d'information est qu'il court-circuite la section. Le PAC (bien utile) avait déjà ouvert une brèche entre le trésorier et ses cotisants. Le email en ouvre une autre entre le bureau de section et les adhérents. L'information transmise jadis de vive voix ou par remise manuelle de tracts à tous parvient maintenant silencieusement à certains. Notons que si les militants veulent maintenir une activité traditionnelle, rien ne les en empêche. Mais le militant étant devenu rare et surchargé, le email facile arrive bien à propos.

**Que faire ?** Réduire l'information transmise ? S'imposer des contraintes ? Il est difficile de revenir en arrière. Il est certain que l'information papier doit être plus judicieusement dispatchée afin que tous ceux qui n'accèdent pas à Internet restent informés. Pour le reste, il faut réfléchir...

## MARCHÉS, COMMANDES BLOQUÉES : OU EN SOMMES-NOUS ?

Une émotion considérable règne dans les laboratoires du CNRS et de l'INSERM, en particulier, suite au blocage des commandes de matériel par une série de mesures nouvelles. Ces mesures sont consécutives à des "observations" de l'Union européenne, soucieuse avant tout de garantir la libre concurrence.

Un décret publié au JO du 2 mai 1999, une note du secrétaire général aux délégués régionaux du CNRS, ont plus ajouté à la confusion qu'aidé les laboratoires menacés d'asphyxie. Jusqu'à ces derniers mois, les commandes étaient libres (sans appel d'offres) mais plafonnées, pour l'ensemble des laboratoires à 300 kF TTC par an et par fournisseur, lorsque ce dernier n'était pas titulaire d'un marché local. Ce n'est plus possible : dès le premier franc, il faut acheter exclusivement chez les fournisseurs retenus par appel d'offres. Pour une commande de plus de 600 kF TTC, c'est un appel d'offres européen qui est obligatoire.

### **Le témoignage d'un ingénieur d'Orsay début juin**

*"... Les gestionnaires des laboratoires se heurtent actuellement à des difficultés considérables. Le CNRS a effectivement obtenu la possibilité de désigner plusieurs fournisseurs pour un même produit. Cependant, ces fournisseurs ont souvent été choisis en dépit du bon sens ou en prenant le "moins disant", c'est-à-dire le moins cher. Par exemple, pour les produits chimiques, on ne considère que le nom du produit et non sa qualité ou son conditionnement. Conséquences : les gestionnaires sont souvent obligés d'employer des ruses de sioux pour pouvoir acquérir les produits conformes aux besoins des chercheurs.*

*D'autre part, le service des marchés a constitué des "lots" très détaillés comprenant parfois des centaines, voire des milliers de noms. De ce fait, les personnels des services financiers des Délégations régionales passent un temps considérable à feuilleter des listings interminables pour déterminer si une commande est conforme ou non au marché. Pour toute commande "hors marché", nous sommes contraints de remplir des justificatifs qui sont soumis au contrôle strict du Délégué régional, d'où un ralentissement des délais de commande. Il est clairement précisé que le délai de livraison et le prix ne sont en aucun cas des critères valables de choix. Quant au service des marchés nationaux, il est complètement débordé et cherche à embaucher ... des juristes ! Car le souci essentiel n'est bien évidemment pas de satisfaire les intérêts des laboratoires aux plus justes prix, mais d'être en conformité avec les règles des marchés publics.*

*Autre difficulté dramatique : les laboratoires n'ont plus le droit de négocier avec les fournisseurs des*

*remises de prix supérieures aux remises prévues dans les marchés. Or, si je prends un exemple issu de mon laboratoire, nous avons réussi grâce à un système de commandes groupées et de mise en concurrence, à obtenir des fournisseurs des remises de prix sur les solvants organiques pouvant aller jusqu'à 80% des prix catalogues, ce qui est très loin des 15 ou 18% des remises indiquées dans les marchés. En conséquence, les prévisions de dépenses pour l'année 1999 ont grimpé en flèche. Pour en rester à mon exemple de solvants organiques :*

*- dépenses 1998 : 262 kF*

*- dépenses prévues en 1999 avec les nouveaux prix CNRS : 804 kF*

*- à comparer avec notre dotation CNRS 1999 : 1 390 kF.*

*Après plusieurs réunions houleuses entre des gestionnaires de laboratoires, des chercheurs et des représentants du service des marchés nationaux, la direction du CNRS a semble-t-il pris conscience du risque de catastrophe financière. De nouvelles négociations se sont tenues avec les fournisseurs et les délégations régionales essaient de passer des marchés locaux afin de corriger les dysfonctionnements les plus criants. Résultats pour mon exemple : l'augmentation prévue des dépenses passerait de 300% à 175%! Une telle situation signifie, à terme pour les laboratoires, un blocage de leur activité.*

*Actuellement, une rumeur insistante est diffusée par la direction du CNRS, essentiellement en direction des commissions du Comité National et des directeurs de laboratoires (afin de calmer leurs inquiétudes, je suppose). Il est dit que le ministère des finances accepterait de nous autoriser à négocier des remises supplémentaires, sous réserve d'une rédaction draconienne et hyper-contrainante des bons de commande. Depuis le 17 juin 1999, le CNRS a rendu cette mesure effective. Mais la circulaire est rédigée au conditionnel et rien ne nous garantit qu'elle sera pérennisée (...)*

*Compte tenu des spécificités de la Recherche, il est urgent que les chercheurs retrouvent leur liberté totale de choix des produits et matériel, ainsi que des fournisseurs. Quant aux gestionnaires, ils doivent avoir la possibilité de pouvoir négocier aussi simplement qu'avant, des remises de prix.*

*Il est grand temps que cesse cette tragi-comédie hyper-bureaucratique. Les crédits publics qui nous sont si parcimonieusement alloués doivent nous permettre de travailler le plus efficacement possible et non de satisfaire aux exigences de fonctionnaires du Ministère des finances ou de la Communauté européenne qui ne font aucune différence entre l'achat de crayons et celui de matériel scientifique."*

**La pétition de Chambon, Ben Ari, Corvol, Le Douarin, Lévy**

Le Monde daté du 17 juin a publié un article suite à la pétition adressée au premier ministre par 350 directeurs de laboratoires des sciences de la vie du CNRS et de l'INSERM, réclamant que les EPST soient traités comme les EPIC et obtiennent "une dérogation à l'application même du code des marchés". Voici leur proposition :

*"Le décret no 78-494 du 31 mars 1978 modifiant le code des marchés publics indique dans son article 39 que " les marchés de l'État et de ses établissements publics, autres que ceux ayant le caractère industriel et commercial (EPICs), sont passés sous la forme de contrats écrits, dont les cahiers des charges visés au Chapitre IV du titre 1er sont des éléments constitutif ". Ces contrats " sont passés après mise en concurrence ... soumis à des contrôles et ... doivent être notifiés avant tout commencement d'exécution ".*

*Il est proposé de modifier ce texte en lui ajoutant après la formule " autres que les EPST " 10 mots " ainsi que les établissements publics à caractère scientifique et technologique ". La conséquence serait que les 9 EPSTs ne seraient plus soumis au code des marchés publics. Ils resteraient soumis aux codes Européens et autres obligations des commandes publiques qui ne posent pas de problèmes incompatibles avec la bonne marche des laboratoires.*

*Cette modification se justifie à la fois par la rapidité des progrès technologiques et la nécessité d'en tenir compte dans les métiers de la recherche et par le faible montant des sommes impliquées. Rappelons que la part du budget des 9 EPST actuellement utilisés par passation de marchés publics (à l'exclusion des salaires non concernés par cette mesure) est de l'ordre de 3 Milliards de Francs tout compris. Les commandes effectuées - auprès d'une multitude de fournisseurs et pour plus de 95% - concernent des montants qui ne peuvent se traduire par des ententes illicites. Les commandes de matériel important qui représentent la majeure partie de ces 3 milliards (microscopes électroniques, séquenceurs, constructions de bâtiments etc..) resteraient couverts par les procédures habituelles. Cette modification permettrait de faciliter l'administration de la recherche, de rationaliser la politique des organismes et de réduire les coûts des commandes en mettant en adéquation le volume de celles-ci et les prix offerts par les fournisseurs."*

**La réaction du Ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie**

Dans un communiqué de presse du 17 juin 1999 (le lendemain de la parution de l'article du Monde) on peut lire :

*"Les organismes de recherche, comme tous les organismes publics à caractère non industriel et commercial, sont soumis aux règles des marchés publics pour leur approvisionnement en produits et fournitures depuis le décret du 31 mars 1978. Deux directives communautaires en date du 18 juin 1992 et du 14 juin 1993 ont rendu cette application obligatoire. Ces règles n'étaient jusqu'ici pas toujours respectées par les directions de ces organismes, facilitant d'un côté la tâche des responsables d'achats mais faisant courir de l'autre de graves risques, y compris sur le plan pénal, aux chercheurs.*

*Depuis le mois de juillet 1998, date à laquelle les avis défavorables émis par les commissions spécialisées des marchés ont commencé à entraîner des difficultés de fonctionnement pour les organismes de recherche, le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie et le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ont mis en place un cadre juridique prévoyant des procédures très dérogatoires et extrêmement souples pour les marchés de produits scientifiques. Le décret a été publié le 29 avril 1999.*

*Ce décret répond aux besoins évoqués par les directeurs des laboratoires de recherche : possibilité de retenir plusieurs fournisseurs, sans limitation de nombre ; possibilité de remettre en compétition les fournisseurs retenus, afin d'obtenir de meilleurs prix ; possibilité de préciser les besoins et de choisir les fournisseurs en fonction des caractéristiques de l'expérience.*

*Ce décret n'empêche pas les organismes de recherche d'utiliser la procédure de marchés négociés, sans limitation de montant, pour des cas d'urgence impérieuse, de circonstances imprévisibles ou pour des produits spécifiques nécessitant le recours à des fournisseurs bien précis.*

*Les difficultés rencontrées, essentiellement limitées aux laboratoires de l'INSERM, s'expliquent surtout par une période transitoire de quelques mois jusqu'à ce que les marchés passés sur la base du nouveau cadre juridique entrent en vigueur, compte tenu des délais d'élaboration des marchés. Par ailleurs, le choix fait par certains EPST d'une procédure de marchés nationaux, à laquelle rien ne les obligeait, ne s'est pas immédiatement accompagné de la mise en place d'outils de gestion adaptés.*

*Ces difficultés sont en cours de résolution et la plupart sont aujourd'hui levées : mise en place de sites web destinés aux responsables d'achats et recensant par produit tous les fournisseurs ;*

*possibilité de remettre en compétition les fournisseurs au niveau local et d'obtenir de meilleurs prix que les prix " catalogue ".*

*Le décret du 29 avril 1999 offre ainsi un cadre adapté aux besoins de la recherche publique. Il revient désormais aux organismes de trouver dans ce cadre une réponse aux demandes légitimes de la communauté scientifique, en associant les chercheurs à la définition des besoins, en mettant en place des systèmes de gestion simplifiés, en déconcentrant les procédures d'achat."*

### **Pour comprendre**

Ce communiqué est un chef d'œuvre de langue de bois et d'hypocrisie. Un simple cas : pour acheter des choses aussi banales que des logiciels de bureautique, il est interdit, par exemple, de s'adresser au centre de ressources informatiques de l'université si on ne dispose que de crédits CNRS. Bien que cela coûte plus cher, il y a obligation de s'adresser à la société privée retenue par appel d'offres régional ou national. Par contre si vous avez des crédits d'autre origine, pas de problème. Ce communiqué n'apporte aucune réponse.

En fait, la bureaucratisation soudaine des procédures d'achat répond à plusieurs préoccupations non affichées.

La première est de provoquer une réaction des responsables de laboratoires et d'équipes dans le sens "pas de contrôle a priori, donnez-nous la souplesse, dérogeons au code des marchés". On peut dire que la pétition des directeurs en sciences de la vie va exactement dans ce sens.

La seconde est de pousser les laboratoires à faire gérer leurs crédits par les universités qui n'ont pas encore appliqué les nouvelles règles, ainsi que de dépendre le plus possible de crédits venant de ressources propres, ce qui correspond tout à fait à la politique inscrite dans le projet de loi Allègre sur l'innovation. Mais cette "solution" ne peut être que transitoire, les gestionnaires de laboratoire seront rattrapés par les nouvelles règles et la démarche précédente s'imposera alors.

La troisième est de favoriser les très grandes entreprises en contradiction avec le discours privilégiant les PME. Le certificat administratif indispensable au choix d'un fournisseur autre que ceux retenus par appels d'offres ne peut mentionner le prix ou le délai comme raison de choix. Lors du choix du fournisseur, dans la procédure de passation des marchés publics, l'argument de proximité n'est pas recevable. Pour les appels d'offres européens, les entreprises situées à 1500 km, par exemple, ne peuvent pas être écartées du fait de leur éloignement.

Donc il vaut mieux payer plus cher et attendre davantage en passant par un gros fournisseur que par une PME proche.

Seules les grosses entreprises ont les effectifs suffisants pour lire le BOAMP tous les jours, pour répondre aux appels d'offres (et ne pas être sélectionné 9 fois sur 10, donc avoir passé du temps en études qu'elles comptent dans le prix des produits faisant l'objet des marchés obtenus, d'où leur prix supérieur, etc.).

De plus, ces certificats administratifs donnant les justifications techniques sont validés par les services comptables des délégations régionales des EPST qui n'ont aucune compétence pour en juger le bien fondé. Cette complication n'apporte donc aucune garantie qu'il n'y a pas entente illicite.

### **Pour conclure**

C'est au gouvernement et à ses administrations de trouver d'urgence les solutions qui permettent aux laboratoires de travailler, qui garantissent le bon usage des crédits publics et interdisent les ententes illicites. Ces solutions ne sont certainement pas dans le renoncement aux règles républicaines ; elles ne sont pas davantage dans le remplacement des crédits de fonctionnement récurrents garants du libre choix des recherches par des "ressources propres" nécessairement liées à des recherches finalisées ; elles ne sont pas plus dans une hyper-bureaucratisation, antichambre de la déréglementation.

Dossier établi par P. Bouyries et C. Frajerman.

Orsay, le 22 juin 1999.

### **Cet argumentaire peut être repris en tract.**

En ajoutant le sigle du syndicat, nous vous suggérons, si ce n'est déjà fait (*ce document a été adressé en courrier électronique*) de le diffuser auprès des personnels des délégations régionales, des services comptables des labos, etc.

Les personnels de ces services sont en effet assaillis de travail supplémentaire : vérifier dans des listings interminables si le fournisseur inscrit sur chaque bon de commande est bien titulaire d'un marché, annuler le bon si ce n'est pas le cas, etc...

**Les premiers échos indiquent que ce texte est très bien accueilli.**



## ACTION SOCIALE : économie sociale ou secteur marchand ?

**Le Bureau National du SNTRS-CGT s'est adressé, le 22 juin 99, à Madame Michelle DEMESSINE, Secrétaire d'Etat au Tourisme, au Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement "Le Parvis de la Défense" 92800 à Puteaux, concernant les appels d'offres dans la restauration sociale et la question de la TVA sur les Centres de vacances du tourisme social. Un rendez-vous d'urgence a été demandé, à ce jour nous n'avons toujours pas de réponse...**

Madame la Secrétaire d'Etat,

Le CNRS était jusqu'à présent une référence en matière de politique sociale. En effet, les représentants élus des personnels géraient en pleine indépendance le Comité d'Action et d'Entraide Sociale (CAES) du CNRS, association subventionnée par le CNRS et jouissant des prérogatives d'un Comité d'Entreprise en matière de politique sociale, culturelle et sportive.

Ce rôle de CE lui est reconnu par le CNRS depuis 1967. Or, ces 3 dernières années, sous le prétexte d'application "technique" de directives européennes, la gestion des restaurants CNRS, point important de l'action sociale, lui est retirée petit à petit par le biais d'appels d'offres.

Le résultat ne se fait pas attendre : baisse de la qualité des repas (de moins en moins sinon plus de produits frais), diminution du nombre de personnels travaillant à la restauration et **mécontentement unanime des usagers**. Seuls les prestataires privés peuvent afficher une grande satisfaction (nous notons qu'en 1998 la SODEXHO affiche 20% d'augmentation de ses bénéficiaires).

Pour en venir au **domaine du Tourisme social**, les services fiscaux de l'Etat font encore mieux puisqu'ils prétendent traiter le CAES comme une simple société privée : application de la TVA à taux plein sur les Centres de Vacances (120 000 nuitées) et pourquoi pas sur les autres activités. Pour vous donner une idée rapide de la taille du CAES, notez que cette association emploie 300 personnels équivalents temps plein (hors restauration) pour répondre aux besoins sociaux des 27 000 agents du CNRS.

A un moment où le gouvernement dit se réclamer d'une Europe sociale, les personnels CNRS sont stupéfaits de cette régression programmée. En conclusion, répondant aux Etats Généraux que vous avez organisés, mais conscients également

que si rien n'est fait nous courons à la catastrophe, nous vous demandons de nous recevoir de toute urgence.

Nous attendons de votre Secrétariat d'Etat une réflexion politique **qui permette de légiférer** afin d'améliorer ce qui existe et non de conduire au démantèlement de l'économie sociale au profit du secteur marchand.

Nous sommes à votre disposition pour vous fournir tout renseignement complémentaire, réfléchir avec vous et envisager ensemble des pistes de solutions générales pour les associations sociales telles que le CAES du CNRS.

Veuillez agréer, Madame la Secrétaire d'Etat, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean OMNES  
Secrétaire Général du SNTRS-CGT

Marc DECASTER  
Elu du SNTRS-CGT au CA du CAES du CNRS

NB : le CA du CAES est élu par les 27 000 agents CNRS et 2 000 retraités selon les modalités des élections des CE privés.

Le CA est composé de 30 membres : chercheurs, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers de services, retraités.

Tous les syndicats du CNRS y sont représentés. (CFDT(10), CGT(8), FSU(5), CGC(4), FO(2), FEN(1)).

PJ : 1) Les statuts du CAES  
2) Convention CNRS-CAES



## « Cantine » du Campus Plus de 80% mécontents <sup>1</sup> La Sodexho heureuse... Et la direction?

### Le verdict est sans appel

A la question « indiquez votre degré de satisfaction sur votre cantine »

**3% sont moyennement satisfaits,  
80% sont peu satisfaits ou pas du tout satisfaits.**

**Pire!**

Aux questions sur les évolutions depuis deux mois, le palmarès est le suivant:

Qualité globale des repas :82% notent une détérioration - Qualité de la viande :75% notent une détérioration

Qualité et choix des pâtisseries: 75% notent une détérioration - Qualité et choix des entrées: 74% notent une détérioration - Qualité et choix des desserts :73% notent une détérioration

Et dire que la direction avait déclaré que la qualité avait été le principal critère de choix de la Sodexho.

**Les meilleures notes de la Sodexho sont:**

**Diversité des menus: 13% notent une amélioration.**

**Dispositions des plats chauds: 11% notent une amélioration.**

La Sodexho n'est capable que de belles phrases tout en faisant tourner les tables, mais surtout pas de préparer un repas digne de ce nom.

Qu'avions nous dit à la direction du CNRS avant que la Sodexho emporte le marché?

**Que le personnel du restaurant en subirait les conséquences  
et pour bon nombre disparaîtrait  
C'EST LE CAS**

Certains sont allés dans des labos, d'autres dans des restaurants gérés par le CAES mais jusqu'à quand ? Le travail à la mode Sodexho leur fait perdre leurs qualifications, sans compter la dégradation de leurs conditions de travail.

**Que les usagers en subiraient les conséquences avec une baisse de la qualité.  
C'EST LE CAS**

Y-a-t-il un contrôle de la qualité des produits servis à l'heure actuelle au restaurant ? NON Le conseil de surveillance, avec à sa tête le « Délégué-si-pointilleux» qui contrôlait le restaurant du temps de la gestion du CAES s'est réuni ? NON

Pourquoi le délégué du siège n'a-t-il pas communiqué la réponse à l'appel d'offre de la Sodexho aux organisations syndicales et au comité des utilisateurs comme ils le lui ont demandé et se décidera-t-il à le faire avant son départ?

La direction du CNRS soucieuse de faire des profits à court terme sur le dos des agents et des contribuables (payer la Sodexho pour des repas de moindre qualité et de moindre coût, au même tarif qu'avant), va-t-elle se décider à prendre la décision qui s'impose, à savoir la rupture du contrat avec la Sodexho?

*Analyse des réponses au questionnaire (l'ensemble est disponible au CLAS d'Auteuil)*

A la question: indiquez votre degré de Satisfaction sur votre Cantine:

**1 très satisfait, 41 plutôt satisfaits (16,14%), 8 moyennement satisfaits (15%),  
125 peu satisfaits (49,21%), 79 pas du tout satisfaits (31,1%)**

(1) 254 personnes ont répondu au questionnaire.

## Tribunal d'Instance de Palaiseau.

### Recours présenté par :

#### **Le SNTRS-CGT,**

Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique, affilié à la CGT

#### **Le SNPCEN-FSU,**

Syndicat National des Personnels Contractuels de l'Énergie Nucléaire, affilié à la FSU

#### **Le SNPREES-FO,**

Syndicat National des Personnels de la Recherche, de l'Éducation  
et de l'Enseignement Supérieur, affilié à FO

.....

### **Pour l'annulation de la décision du Conseil d'Administration du CESFO du campus d'Orsay d'appliquer la TVA à 20,6% sur des tarifs "extérieurs" de la restauration sociale et du Centre de l'Enfance et de Loisirs .**

.....

#### **Introduction**

Le CESFO, Comité d'entraides sociales de la Faculté d'Orsay, créé en 1962, est une association Loi 1901, dirigé par un Conseil d'Administration élu par les personnels de l'Enseignement Supérieur et du CNRS.

Le CESFO a pour but de gérer l'action sociale sur le campus de la Faculté des Sciences d'Orsay situé à Orsay. Environ 5000 personnes (essentiellement fonctionnaires, mais avec aussi des CDD, CES, ..) sont adhérentes à l'association loi 1901, en payant une cotisation annuelle, leur permettant d'utiliser toutes les activités sociales.

Le CESFO a un budget annuel de 30 millions de F et gère :

- La restauration sociale (3400 à 3600 repas par jour)
- Le Centre aéré (140 enfants de 3 à 14 ans, le mercredi et pendant les congés scolaires, dont 33 % des enfants sont "extérieurs" provenant des communes avoisinantes avec convention, )
- La colonie de l'Aubette dans le Loir-et-Cher (40 enfants au mois juillet et août, dont 30 % des enfants sont "extérieurs" provenant des communes

avoisinantes ou du CNRS par l'intermédiaire du CAES (Comité pour l'Action et l'entraide Sociale du CNRS qui gère nationalement l'action sociale du CNRS)

- La culture, l'art plastique, peinture, une billetterie pour les spectacles, une bibliothèque, une discothèque, un caméra-club, un club-photo, sorties pour les retraités.

L'Administration du CESFO comprend, un gestionnaire restaurant et 43 personnes de cuisine, un directeur, une secrétaire, pour le Centre aéré, 20 animateurs et le Centre de vacances de l'Aubette avec 15 personnes pour l'encadrement, le CESFO comprend 10 personnes pour l'administration générale et la comptabilité.

L'Université d'Orsay met à la disposition des locaux d'accueil au CESFO, et conjointement avec le CNRS, 38 emplois de fonctionnaires sur 91 personnes au total. Les 53 autres personnes sont embauchées sur contrats CDI et CDD de droit privé par le CESFO, dont le budget salarial est pris en charge par le CNRS et l'Université d'Orsay, sur la base d'une convention.

.....

#### **Objet**

Le Conseil d'Administration du CESFO, réunit le 11 mai 1999, a voté à la majorité de ses membres, sur proposition des administrations du CNRS et de l'Université d'Orsay, ainsi que du comité paritaire de la restauration, en application de la convention signée entre les différentes administrations et le CESFO, l'application pour la première fois de la TVA sur les tarifs de la restauration sociale pour des personnes dites "extérieures" au 1er juin 1999, ainsi que sur les tarifs des enfants dits "extérieurs" des parents ne travaillant pas sur le campus universitaire d'Orsay au 1er juillet 1999. (Document ci-joint)

#### **Les Syndicats soussignés contestent ces deux décisions !**

.....

#### **Sur la forme:**

Ces décisions n'ont pas été discutées ni négociées avec le Service Fiscal du Département de l'Essonne, comme le préconise l'instruction 4 H-5-98 du 15 septembre 1998 (document ci-joint).

Le Conseil d'Administration du CESFO n'a pas respecté l'Instruction 13-M. 1.99 du 19 février 1999 qui précise que l'entrée en vigueur de la TVA est reportée au 1er janvier 2000 (document ci-joint).

.....

### **Première requête**

#### **Concernant la TVA sur les tarifs "extérieurs" de la restauration sociale.**

Nous avons plusieurs types de personnes dites "extérieures". Elles représentaient en 1998, environ 100 personnes par an, soit 2,7 % de l'effectif total. Ils sont pour l'essentiel :

--- des salariés qui proviennent de laboratoires privés ou publics ou d'entreprises, (CEA, Ecole Polytechnique, EDF, Thomson, IBM, Rhône Poulenc, etc), ou de niveau international. Ces salariés "extérieurs" sont invités, hébergés ou travaillent avec les personnels du CNRS ou de l'Université, pour plusieurs jours, semaines ou mois dans le cadre de coopérations scientifiques, de formations ou de transferts technologiques.

--- des salariés de droit privé, qui travaillent de façon contractuelle et permanente dans des structures privées installées dans les laboratoires publics. Ce nombre augmentera dans des proportions importantes avec l'application de la Loi sur l'Innovation, qui prévoit de créer des PMI et PME dans les laboratoires publics (Ciment Lafarge,..)

--- des salariés d'entreprises sous-traitantes, qui travaillent de façon permanente sur le campus d'Orsay, (entretien, nettoyage, gardiennage, etc..).

--- des stagiaires émanant d'entreprises, d'établissements publics ou d'écoles pour des formations professionnelles.

--- des congressistes, syndicales, professionnels, scientifiques, ...

#### **Discussion sur les salariés dits "extérieurs"**

**Ces différents types de salariés doivent-ils être considérés comme des "clients" ou des salariés coopérants, voire intégrés au fonctionnement de la recherche et de la formation ?**

En réalité, nous assistons depuis des années, à une modification statutaire et structurelle en profondeur des établissements publics de la recherche et de l'Enseignement Supérieur depuis des années, avec le développement des personnels sur statuts de droit privé, conséquence des choix politiques de privatisation de services, de réduction du budget salarial, et à un développement dans le cadre de missions publiques de coopérations scientifiques et de transferts technologiques en direction des entreprises de production ou de services. Il n'y a plus d'un côté les salariés de droit public et de l'autre les salariés de droit privé (les extérieurs), mais la cohabitation fonctionnelle du droit commun et du droit public pour des mêmes missions d'intérêt régional, national ou européen organisées dans des pôles scientifiques et de haute technologie.

Ces salariés ne sont pas des "clients" au sens marchand du terme, venus "profiter" de la restauration sociale du personnel du campus d'Orsay. Car ils ne sont pas extérieur au campus ; ils utilisent les équipements des laboratoires, ils participent au bon fonctionnement du campus, ils participent à une formation professionnelle, ils contribuent aux échanges scientifiques et au développement de la recherche en France dans le cadre de colloques ou de séminaires.

Tous ces salariés travaillent sur le site d'Orsay dans le cadre de coopérations scientifiques, de formations universitaires, de colloques, définies dans les missions publiques de transferts

technologiques et de formation par et pour la recherche et de l'Enseignement supérieur. Ils travaillent ou participent à l'essor de la recherche et de l'Enseignement Supérieur de notre pays.

Il est donc normal qu'ils utilisent la restauration sociale là où ils travaillent, là où ils collaborent avec leur collègues du CNRS et de l'Université, qui sont en général de la même catégorie professionnelle (chercheurs, enseignants, ingénieurs, techniciens), avec un statut de droit privé pour certains.

Faire payer la TVA à ces salariés induit un tarif supérieur à leurs collègues, donc une discrimination de fait pour des personnels travaillant sur le site qui ont droit à une "égalité de traitement".

#### **Discussion sur la gestion du CESFO :**

Association loi 1901, elle n'a pas pour objet de faire du profit ou de l'intéressement financier pour les personnels ou les élus du personnel. Tous les excédents sont reversés dans la prestation sociale. Comme précisé plus haut, le CESFO est géré bénévolement par les élus des personnels du CNRS et de l'Université.

La restauration sociale du CESFO est collective et sociale, car elle propose des repas payés par les usagers au prix de revient des aliments, plus le petit fonctionnement (serviettes, couverts, tables, chaises..), ainsi que des tarifs dégressifs, subventionnés par la Fonction Publique..

Tous les salaires des personnels de restaurant (fonctionnaires, CDI, CDD du CESFO), les équipements, l'infrastructure, l'investissement sont pris entièrement en charge par le CNRS et l'Université d'Orsay.

Le CESFO ne fait pas concurrence à la restauration du

secteur marchand, car s'il pratique des tarifs à prix coûtant, sans bénéfice, ni profit et sans intéressement, il ne fait pas non plus de publicité pour attirer des personnes extérieures au campus, et il ne produit pas de valeur ajoutée. Il n'est donc pas à but lucratif.

Il en serait différemment avec un restauration collective à gestion privée qui serait fondée sur une gestion à la recherche d'un profit et qui prélèverait sur le chiffre d'affaire les sommes nécessaires pour le paiement des salaires des personnels étant pris sur le coût payé par les usagers. La restauration collective à but lucratif est normalement assujettie au paiement de la TVA au taux de 5,5%.

Il est à signaler que la hauteur du taux de TVA décidé par le CA du CESFO est de 20,6%, alors que pour la restauration collective à gestion privée ou à but lucratif, elle se situe à 5,5 %, de même pour les établissements privés de restauration rapide à emporter, la TVA est de 5,5%.

**Il est incompréhensible que le taux de la TVA décidé par le CA du CESFO soit de 20,6% !**

Les administrations CNRS et l'Université dans le respect de la Loi d'Orientation de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, des statuts de la Fonction Publique et du Code du Travail doivent permettre à tous les salariés de droit privé, invités ou travaillant sur le campus d'Orsay, d'obtenir les mêmes avantages que les personnels de droit public.

**Pour toutes ses raisons,  
nous demandons  
l'annulation  
de la décision du Conseil  
d'Administration du  
CESFO,  
d'appliquer la TVA**

## **sur les tarifs dits "extérieurs" de la restauration du CESFO.**

.....

### **Deuxième requête**

#### **Concernant la TVA sur les tarifs des enfants "extérieurs" du Centre aéré du campus d'Orsay :**

Le CESFO a un Centre aéré qui fonctionne tous les mercredi et pendant les congés scolaires, ainsi que le Centre de l'Aubette de vacances de « l'Aubette » qui fonctionne pendant les mois de juillet et d'août.

L'effectif des enfants des communes avoisinante est de 30 % de l'effectif total pour le Centre aéré et de 33% pour l'effectif de le Centre de vacances de l'Aubette.

Le CESFO a accepté les enfants des communes avoisinantes, pour des raisons de proximité (enfants de Palaiseau, Bures,...) ou d'inexistence d'un Centre aéré, comme la commune d'Orsay. Des conventions sont établies pour prendre les enfants de ces communes.

Comme pour la restauration sociale du CESFO, le Centre aéré pratique des tarifs ne prenant en compte que les dépenses réelles, les administrations CNRS et l'Université d'Orsay versent des subventions pour l'infrastructure, l'aménagement et l'équipement du CLE. Il reçoit des subventions de l'État. Il n'y a aucun profit.

Les parents payent un tarif dégressif directement au CESFO ou pour les enfants "extérieurs" par l'intermédiaire de la Mairie après accord sur une convention.

#### **Discussion sur les enfants dits "extérieurs"**

**Les enfants doivent-ils être considérés comme des "clients" au Centre aéré du campus d'Orsay, car "extérieurs" ou intégrés**

**socialement, au même type que tous les enfants de la région ?**

Les Centres de Loisirs ne sont pas des services marchands pour réaliser un profit. Les enfants dits "extérieurs", du fait que les parents ne travaillent pas sur le campus, ne sont pas non plus des "clients", qui utiliseraient le Centre aéré du CESFO parce qu'ils le trouvent mieux que d'autres.

Le Centre aéré a un rôle social reconnu par l'État, le Ministère de la Jeunesse et des Sports. C'est un service d'intérêt public, il n'a pas un but lucratif, ni intéressé. Le Centre Aéré par essence a une utilité sociale en faveur de l'enfance et il fonctionne avec des équipements collectifs publics.

Afin de suppléer aux manques d'équipements collectifs dans les administrations publiques et d'optimiser nos infrastructures, des conventions sont passées entre les mairies et le CESFO. Elles ont pour objet de répondre au rôle social d'intérêt public permettant aux enfants et jeunes l'accès à ce type de prestations avec des tarifs sociaux. Le Centre aéré du CESFO n'appartient donc pas au secteur marchand et ni à une quelconque société à buts lucratifs.

La décision du CA du CESFO s'applique aussi aux enfants des personnels de l'INSERM, qui pourtant travaillent sur le campus d'Orsay depuis 1960.

**C'est pourquoi, nous demandons l'annulation de la décision du Conseil d'Administration du CESFO d'appliquer la TVA sur les tarifs du repas des enfants utilisateurs du Centre aéré du CESFO accueillis à la suite de conventions avec les mairies ou avec des Instituts installés sur le campus universitaire d'Orsay.**

Orsay, le 20 juin 1999

*Ce document est un projet : pour de plus amples détails appeler  
Michel COUSY  
01 69 15 45 84*

## L'incendie de la Bibliothèque Universitaire. de Lyon2 – Lyon3 : une fatalité ?

C'était une bibliothèque créée en 1896 et qui , au fil des ans a augmenté ses collections ... dans des locaux qui deviennent exigus malgré 5 étages , un sous-sol et des ailes pour 450 000 volumes sur 15 000 m de rayonnages où le bois des mezzanines cotoie les livres et la poussière.

Le 12 juin – 2h du matin, 300 000 volumes disparaissent dans les flammes ou l'inondation

C'était une bibliothèque installée dans un bâtiment de la Ville de Lyon , classée ERP – 1ère catégorie

(ne recevant pas du public mais des milliers d'étudiants , d'enseignants-chercheurs , chercheurs et ITA ) , pour laquelle il aurait fallu faire des remises en conformité en électricité et incendie ! Ces conformités repoussées depuis plus de 10 ans , l'autonomie des Universités ( et confirmation pour les BU par la loi de 1984 et le décret de 1985 ) ne faisant qu'entretenir la confusion et l'absence de prise de décisions entre les 4 partenaires concernés : Ville de Lyon , Lyon2 , Lyon3 , Rectorat ( par l'intermédiaire direct du Conservateur de la B.U. Interuniversitaire ) . Un projet , actuellement en cours de réalisation pour une ouverture –au plus tôt- en Septembre 2000 , de la construction d'une bibliothèque à proximité de la future ENS-Lettres dans les quartiers Sud de Lyon ( Gerland ) , donnait un alibi supplémentaire pour ne rien faire . A cette échéance les locaux devaient alors revenir à Lyon2 : Lyon3 assurant la responsabilité administrative de cette B.U. n'était pas très diligente pour une mise ne conformité . Ce conflit interuniversitaire Lyon2-3 s'était concrétisé par une gestion des anciennes collections jusqu'à la date de 1986 , depuis suivi d'une gestion indépendante des nouvelles collections . Des personnels de Lyon2 et Lyon3 assurant le fonctionnement au mieux malgré gestions et informatiques différentes.

Ce qui aboutissait à une responsabilité administrative de Lyon3 , avec du personnel de Lyon2 : l'exemple le plus achevé étant que le concierge , personnel dépendant de Lyon2, n'avait pas les clés de la B.U. ! Il ne faisait pas de rondes de surveillance des locaux et n'avait pas de formation à la sécurité incendie

Le très faible fonctionnement des CHS ( avec un ingénieur Hygiène et Sécurité

récemment nommé ) n'a pas impulsé des demandes de mise en sécurité de ces bâtiments . Les besoins de Lyon2-Bron et Lyon3- « manufacture des tabacs » ( anciens locaux transformés ) absorbent l'essentiel de l'attention et des crédits qui étaient alors spécifiques à chaque Université . Le cadre autonome des Universités et le décret du 24 Avril 1995 rattachant les CHS au Conseil d'Administration de chaque établissement se traduisent par le fait que chaque Université doit trouver le financement de sa sécurité ( même si , suivant le dispositif , pour 1F versé par l'établissement , 2F sont versés sur la ligne budgétaire spécialement réservée à cet effet par le Ministère). Et si la note est lourde , cela traîne encore plus ...

Lorsque les systèmes de mise en sécurité des bâtiments sont en place , il faut du personnel qualifié pour le fonctionnement : là , les postes sont encore plus rares que les budgets !

Il reste : - un fond à reconstituer ( des appels circulent , mais à coup sûr il y aura perte de patrimoine)

- à trouver les moyens de travail décents pour les personnels et les étudiants.

### Donc résumons :

- pas de direction unique et responsabilisée de cette B.U. inter-universitaire ( malgré toutes les bonnes volontés )
- des locaux non sécurisés ,
- des personnels ne pouvant accéder la nuit à ces locaux,

### ALORS FATALITE ?

JL Andrieu

Représentant (suppléant) FERC-CGT  
au CCHS du MENRT

Représentant SNTRS-CGTau CHS du CNRS



## Quels axes de recherches en matière énergétique

Auteur : Jacques TRELIN

Selon toute vraisemblance, le genre humain aura à résoudre trois graves problèmes au cours du prochain siècle :

- son approvisionnement en eau ;
- la satisfaction de ses besoins énergétiques ;
- la maîtrise de son environnement.

Celui de l'eau se pose déjà dans certaines régions du globe, comme au Moyen-Orient par exemple, et les prémices d'une inquiétante pénurie s'annoncent ailleurs où les prélèvements effectués dans les eaux souterraines sont plus rapides que le réapprovisionnement naturel des réserves. Situation particulièrement sensible aux Etats-Unis, au Mexique, en Chine. Ceci pour ne nous en tenir qu'à quelques pays.

La réponse aux besoins futurs en eau passe sans doute par le désalement de l'eau de mer, ce qui renvoie au deuxième point, celui de l'énergie et de la pollution qu'elle engendre, en particulier avec le recours aux sources d'origine fossiles.

L'énergie intervient dans tous les domaines de la vie courante, ce qui explique que la consommation est d'autant plus importante par tête d'habitant que le pays est plus développé, économiquement parlant. Même si cette affirmation peut être partiellement contredite sur certains points, en raison du gaspillage qui est à constater ici ou là, comme aux Etats-Unis où la consommation est de 8 t d'équivalent pétrole par habitant et par an contre 5 tep en France à production équivalente (à PIB identique). Il n'en reste pas moins que la loi reste globalement valable.

L'énergie ne peut être pensée en dehors de l'économie, de l'écologie, des besoins sociaux. Les données à prendre en compte varient du plan local au plan régional comme du plan national au plan mondial. Il est impératif de tenir compte des ressources - très variables d'un secteur à un autre - et de l'épuisement, prévisible pour certaines d'entre elles, au niveau planétaire.

Il est impossible de faire abstraction des données géographiques, physiques, géologiques, environnementales et, bien entendu, politiques. L'homme et son épanouissement doit être l'axe central du développement, quel que soit le lieu où il se trouve. Le non respect de cet axe prioritaire ne peut que conduire à des déboires.

Le soleil fournit l'essentiel de l'énergie disponible, sous une forme ou sous une autre. Les énergies fossiles sont du soleil en stock. Au-delà, seule la lune intervient d'une manière très significative pour ce qui concerne les marées. Quand à la terre elle-même, la chaleur de son noyau et les éléments radioactifs comme, par exemple, l'uranium ou le thorium, qui font partie des corps qui la composent, sont les seuls richesses énergétiques en propre.

La terre se trouve donc dans un cadre physique strict, d'une certaine manière dans un système fini, et toute évolution doit trouver obligatoirement sa place dans ce cadre.

La poussée démographique actuelle est l'une de ces évolutions. Cette évolution s'apparente plutôt à une révolution. S'il a fallu des millions d'années pour que l'homme atteigne le chiffre du milliard d'individus, chiffre atteint en 1820, il ne faudra que deux siècles pour que ce chiffre passe à huit milliards. Présentement le rythme s'établit à une Chine actuelle tous les 15 ans<sup>1</sup>. Aucune réflexion un tant soit peu sérieuse ne peut être menée sur le plan énergétique - comme sur bien d'autres d'ailleurs - sans tenir compte de cette poussée démographique. Ceci d'autant plus que cette poussée a (aura) lieu dans tous les pays les moins avancés au plan industriel et qu'il faut donc s'attendre à une augmentation très importante de la consommation énergétique future, même avec des avancées très sérieuses dans le domaine d'une utilisation la plus rationnelle possible de cette énergie, ce que les techniciens appellent l'intensité énergétique. Rappelons qu'en 1950 la consommation globale d'énergie était de 1,8 Gtep et

<sup>1</sup> Sans parler de l'Inde, qui, d'ici 2020 disent certains, dépassera une Chine « assagie ».

qu'elle est aujourd'hui de 9. Ce qui représentait en 1950 quelques 0,7 tep<sup>2</sup> par habitant pour 1,4 actuellement (sans changement depuis 1975). Dans les faits la consommation énergétique actuelle est en moyenne inférieure à 0,6 tep/habitant/an pour les pays en développement et de 4,5 tep pour les pays industrialisés. Le rapport est de 1 à 10, en moyenne, pour ce qui est de la consommation électrique.

L'homme de demain se trouve donc devant un défi. Les sources énergétiques non renouvelables à l'échelle humaine : charbon, lignite, gaz, pétrole, uranium, thorium, ne représentent, toutes confondues (si on se limite aux réacteurs nucléaires d'aujourd'hui), que de l'ordre de 120 à 150 années de consommation actuelle pour ce qui est des ressources prouvées. Alors, avec 8 à 10 milliards d'habitants au cours du prochain siècle ? La moitié ?

Les énergies renouvelables sont diffuses, irrégulières et, un peu comme dans le cas du pétrole, très mal réparties à la surface du globe. C'est vrai pour le solaire, le vent, l'énergie thermique et mécanique (vague) des mers,... Ce n'est pas pour rien qu'il n'y a pas ou très peu d'hydraulique en Belgique, au Pays-Bas, en Grande Bretagne, à l'inverse de la Norvège, de la France et de la Suisse ou de l'Espagne. Par la force des choses l'énergie des mers ne sera jamais au rendez-vous au Tibet ! Par ailleurs, le grand problème technique des énergies renouvelables, c'est le stockage de l'énergie, à l'exemple de ce qui se passe pour la voiture électrique. On peut aussi ajouter qu'un des handicaps des énergies renouvelables est l'explosion de l'urbanisation. En l'an 2025 de l'ordre de 70 à 75 % de la population mondiale sera urbanisée. Ce pourcentage atteindra 85 % dans les pays industrialisés.

De ces quelques éléments généraux, outrageusement résumés ici, se dégagent, nous semble-t-il, des axes de recherches indispensables pour aller vers des possibilités de répondre aux besoins en énergie pour les populations futures.

## Améliorer la connaissance et l'exploitation des ressources fossiles

Toutes les données disponibles sont généralement exprimées en *réserves prouvées*, notion le plus souvent associée à celle du coût : prospection, extraction, transport, traitement,... Cela étant, et en raison des besoins futurs, il convient de ne pas « oublier » les ressources non prouvées mais potentiellement existantes eu égard aux configurations géologiques favorables mais accessibles à des coûts supérieurs, à partir de nouvelles technologies et même des ressources ultimes à partir d'estimations spéculatives correspondant à des données indirectes et d'extrapolations géologiques.

La nécessité d'accroître le taux des découvertes et de récupérations, en particulier dans les hydrocarbures, suppose, *a priori*, de réaliser une meilleure imagerie du sous-sol, ce qui demande l'intégration de toutes les données géologiques, géophysiques, géochimiques et de mécanique des fluides. Il convient donc de développer les sciences de la terre : sédimentologie appliquée à la description des réservoirs, développement des méthodes sismiques, physique des roches, obtention et modélisation d'information en trois dimensions, caractérisation des hydrocarbures et leurs migrations hors de la roche mère, physico-chimie des interfaces, facteurs thermodynamiques et cinétique du mouillage. Côté extraction des hydrocarbures il convient aussi d'approfondir la technologie des forages à angles variables, permettant les architectures de puits les plus complexes pour gisements difficiles, voire marginaux ou en « offshore ». Atteindre le maximum de récupération n'est pas seulement une prouesse technique en soi à réaliser, c'est un impératif dû aux générations futures. En effet, on est actuellement très loin d'avoir atteint la récupération limite, c'est-à-dire la barrière à partir de laquelle la dépense d'énergie pour la récupération est potentiellement supérieure à l'énergie récupérée. Dans certains puits, en effet, et dans le moment présent, la récupération ne dépasse pas quelques pour-cent des hydrocarbures en place. Certes, dans le cas des huiles légères, le pourcentage peut atteindre 60 %, mais globalement, au plan mondial, la récupération moyenne est plus proche de 25 % que de 40. Or, un progrès de 15 % représenterait une augmentation des réserves prouvées actuelle des deux tiers environ.

<sup>2</sup> tep : tonne équivalent pétrole

Pour le gaz, le traitement et la réinjection des gaz acides, le système flottant pour le GNL<sup>3</sup> (unité de liquéfaction et terminaux de réception) ou encore la conversion chimique de gaz naturel, sont autant d'avancées technologiques à réaliser pour l'avenir.

Pour le charbon, la situation se présente d'une manière différente. Les réserves prouvées sont de loin les plus importantes de toutes les réserves fossiles. De ce fait, le charbon restera une énergie de référence durant une longue période. Toutefois, il est aussi le plus polluant des combustibles fossiles. Son défaut majeur est sa teneur en impuretés, c'est pourquoi la gazéification (*in situ* ou non) de cette source énergétique abondante, y compris pour les gisements de charbon pauvre et les lignites, est une voie des plus prometteuse. Développer des techniques d'utilisation propre du charbon est une des grandes priorités compte tenu du recours massif à cette source énergétique dans certains pays pour la production d'électricité. De ce point de vue, le recours à la filière charbon par l'intermédiaire de la combustion en Lit Fluidisé Circulant (LFC) est un progrès à renforcer par une amélioration des rendements, notamment en introduisant les cycles supercritiques, et une plus forte limitation des émissions polluantes : soufre, chlore, NOX, accompagnée d'une valorisation alternative des cendres et des mâchefers.

De même, la production de combustibles liquides à partir du charbon est, compte tenu de l'importance des besoins en carburant dans l'avenir, à encourager vivement (gazéification et hydrogénation). Il conviendrait, entre autre, de parfaire les connaissances sur la structure des charbons dans l'optique d'une telle production. Deux techniques d'exploitation souterraines devraient être explorées : les techniques de découpage hydraulique des gisements et les techniques de récupération du grisou (quasi méthane).

## LE NUCLEAIRE

L'énergie nucléaire représente actuellement 6 % de la consommation énergétique mondiale et 17 % de la production d'électricité. En France, les chiffres sont respectivement 31 % et 75 % ; c'est donc un niveau important mais, contrairement à une idée assez répandue, notre pays n'est pas pour autant

<sup>3</sup> GNL: Gaz naturel liquéfié

devenu celui du *tout nucléaire* après avoir été, au début des années soixante-dix, celui du *tout pétrole*. En 1973, en effet, le pétrole représentait 69 % de l'énergie primaire et 39 % de la production d'électricité (nucléaire à 8 %).

Dans le domaine du nucléaire, plusieurs axes de recherche sont à poursuivre ou à entreprendre.

Les réacteurs à eau sous pression (REP) utilisés en France ont atteint un bon niveau de sécurité, un grand degré de maturité, mais l'évolution des techniques industrielles doit permettre de renforcer encore la sûreté et la sécurité, le rendement des combustibles et, notamment, une meilleure gestion du plutonium. C'est, entre autre, le but assigné au projet EPR (European Pressurized Water Reactor). Ce dernier pourrait diviser par dix les risques de fusion du cœur et, de par sa conception générale, atténuer considérablement les conséquences éventuelles à l'extérieur du site en cas d'accident grave. De même, l'objectif est d'augmenter la disponibilité et d'optimiser l'utilisation du combustible nucléaire. Il convient donc, même après la décision allemande de « sortir » du nucléaire, de poursuivre les études d'avant-projet d'un réacteur de ce type.

Après la décision gouvernementale d'arrêter Superphénix, c'est tout un programme qui est à rétablir si l'on veut organiser pleinement les programmes indispensables à une bonne gestion du plutonium (expériences CAPRA) et une transmutation des actinides mineurs et des produits de fission à vie longue (expériences SPIN) sans oublier l'extension considérable du contenu énergétique utilisable des ressources d'uranium. De même, la réalisation du réacteur d'irradiation Jules Horowitz est indispensable pour poursuivre les études relatives aux réacteurs et à leurs combustibles (REP et au RNR). La gestion du plutonium par le combustible « MOX » à court et moyen terme doit être conforté et les études sur les RNR doivent être poursuivies.

La question des déchets nucléaires est une préoccupation des populations. Elle a fait l'objet d'une loi (31.12.91) qui définit le cadre des études à mener. Elle peut être résumée de la façon suivante :

- Etudes de séparation, de conditionnement et de transmutation des déchets ;
- Etude de l'enfouissement des déchets de moyenne et forte activité à vie longue dans des formations géologiques adéquates ;
- Etude d'entreposage des déchets.

Ces études concernent 10 % (en volume) des déchets produits. Il s'agit des catégories B et C (activité moyenne et forte à vie longue) qui « renferment » 95 % de la radioactivité. C'est la raison pour laquelle cette loi doit être respectée sous tous ses aspects, notamment par la réalisation « d'outils » dédiés à la transmutation. Le nucléaire du futur comprendra, semble-t-il, la fusion contrôlée qui permet de dégager des quantités considérables d'énergie, mais les problèmes technologiques à résoudre sont à la hauteur des enjeux. De nombreuses études et recherches actuelles sont menées en coopération internationale. Afin d'aller vers la démonstration de la faisabilité, il convient que la communauté scientifique dispose des équipements indispensables. C'est dans ce but, par exemple, qu'est conçu le projet ITER (International Thermonuclear Experimental Reactor).

Ajoutons enfin que la fusion contrôlée par confinement inertiel est aussi une voie prometteuse et qu'un outil comme le laser Mégajoule de Bordeaux peut permettre des avancées sérieuses sur le sujet.

## LES ENERGIES RENOUVELABLES

Les énergies renouvelables souffrent, pour la plupart d'entre elles, d'un handicap, celui de leur intermittence, de leur faible densité, de leur dispersion voire de leur coût. C'est en particulier le cas pour le solaire et l'éolien. Le cas de l'hydraulique et de la géothermie (ressources hydrothermales, roches chaudes et sèches) est différent, mais, dans pratiquement tous les cas de figure les progrès à réaliser sont avant tout technologiques :

- établissement d'un atlas des vents et amélioration des pales des aérogénérateurs (profils aérodynamiques, composition des matériaux) pour l'éolien ;
- réalisation de progrès importants dans la fabrication des multicouches de la filière

« couches minces » du solaire photovoltaïque afin d'obtenir des rendements plus élevés. La question centrale, quelle que soit la filière solaire, restant celui du stockage de l'énergie produite, soit par batterie pour le stockage court, soit par le vecteur hydrogène pour le stockage intersaisonnier ;

- poursuite de la R&D sur le site de Soultz et la réalisation de pompes à chaleur géothermales dans le domaine de la géothermie ;
- amélioration des espèces végétales permettant des rendements supérieurs et une limitation des « intrants » : engrais, pesticides, ... dans le domaine de la biomasse. Cette dernière, au contraire du solaire, ne pose pas la question du stockage puisque par définition elle est une accumulation d'énergie solaire. Par contre, sa limite d'utilisation est la déforestation ou la disponibilité des terres pour la « récolte » des cultures alimentaires ;
- avancées dans la technologie des turbines pour l'aménagement « doux » des fleuves, ce qui suppose la réalisation de groupes turbo-alternateurs à très faible chute dans le domaine de l'hydraulique.

## COMBUSTIBLES ET COMBUSTION

L'essentiel de la pollution des villes provient de la circulation automobile : voitures légères, poids lourds, deux roues. Aussi est-ce un secteur où les objectifs majeurs de recherche portent sur le rendement, la combustion et les combustibles eux-mêmes. Globalement, il s'agit de reformuler les essences et les gazoles, tâche difficile au niveau du raffinage. Un effort important de R&D est à déployer.

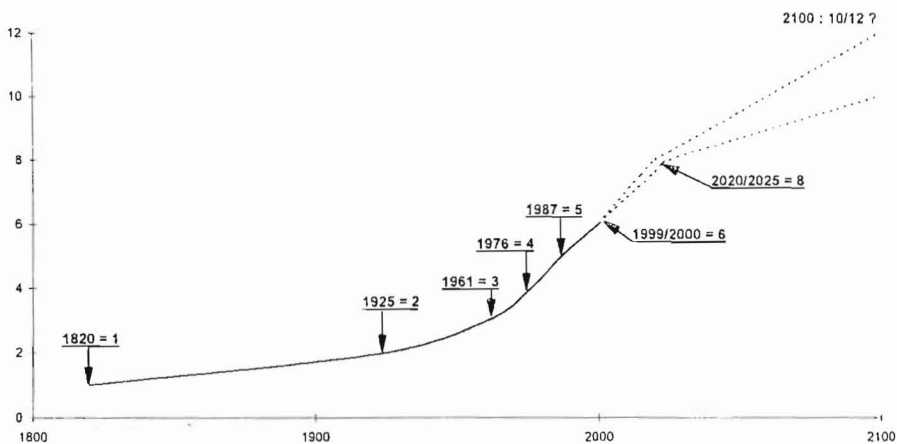
Du côté des carburants nouveaux ou du futur, ce sont, outre les coûts, leurs avantages en matière de protection de l'environnement qui permettront une percée sur le marché. Le gaz de pétrole liquéfié (GPL) est très intéressant au regard de la pollution mais il est limité en termes de ressources. Le gaz naturel véhicule, qui est d'un excellent rendement (compression très élevée) demande une avancée technologique au niveau du stockage dans les véhicules. La situation est quasi identique pour l'hydrogène (liquide ou gazeux) : c'est le stockage à bord des véhicules qui est le goulet d'étranglement technologique pour son utilisation. Il est donc indispensable d'obtenir des avancées technologiques dans le domaine.

Les piles à combustible pourraient être, à terme, une filière technologique fort intéressante, dans la mesure où le combustible utilisé pourrait être l'hydrogène, combustible ne produisant aucun gaz carbonique, d'où l'intérêt d'une R&D conséquente. De même, les explorations devraient être entreprises pour la capture du CO<sub>2</sub>, dans les fumées par exemple, et pour son stockage (sa « ségrégation »...), même si, à l'heure actuelle, cela s'apparente à une utopie, du moins au stade industriel.

En appui des opinions exprimées ici, le lecteur trouvera sans doute « parlants » les schémas, ci-après, qui touchent à plusieurs des thèmes développés dans le corps du texte.

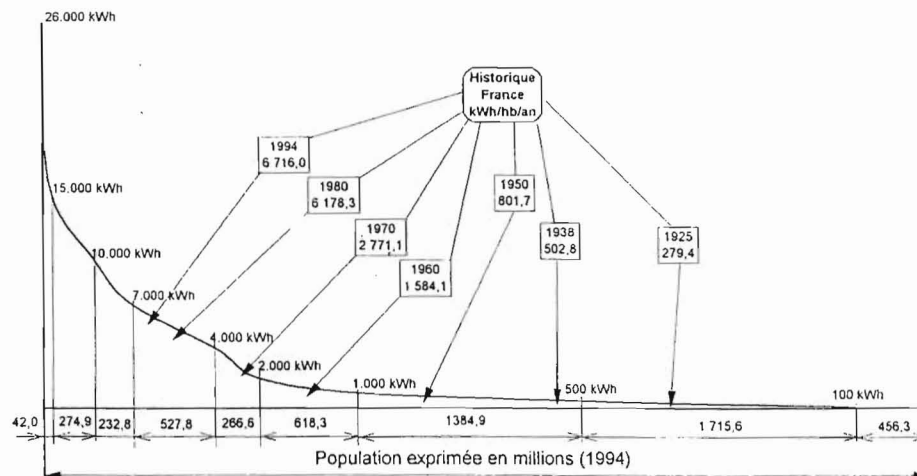
### EVOLUTION DE LA POPULATION MONDIALE

De 1971 à 1995 la progression moyenne a été de :  
 - 2 à 3 êtres humains de plus par seconde  
 - d'une ville comme Dijon ou Mulhouse chaque jour  
 - l'ensemble France, Belgique, Pays-Bas chaque année



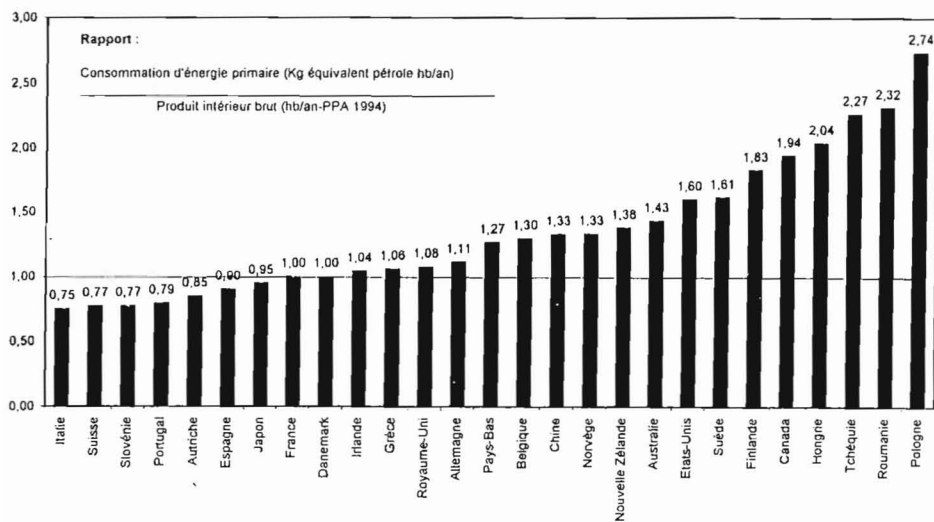
### 1994 : Consommation d'électricité en kWh/an/hb

(Population mondiale concernée : 5 519,2 millions)  
 Les consommations extrêmes : - Norvège : 26,205 kWh/hb/an  
 - Tchad : 14 kWh/hb/an

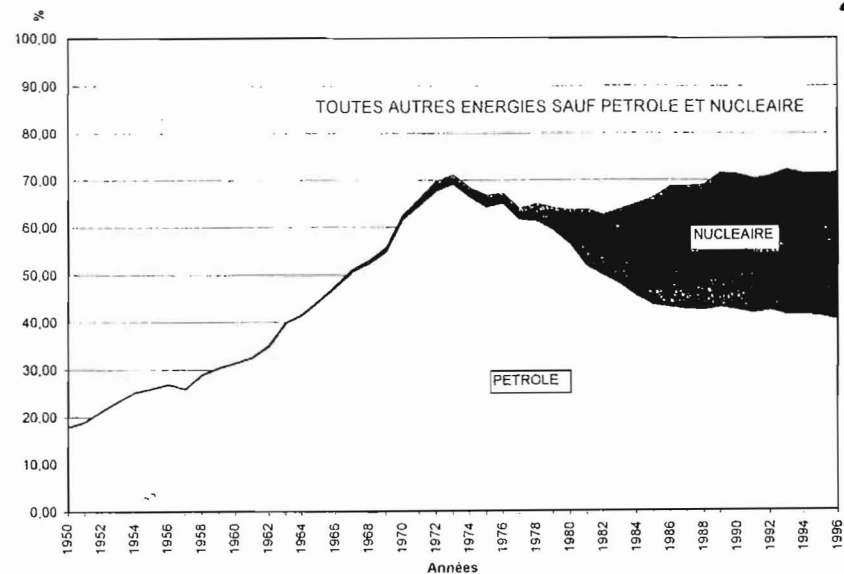




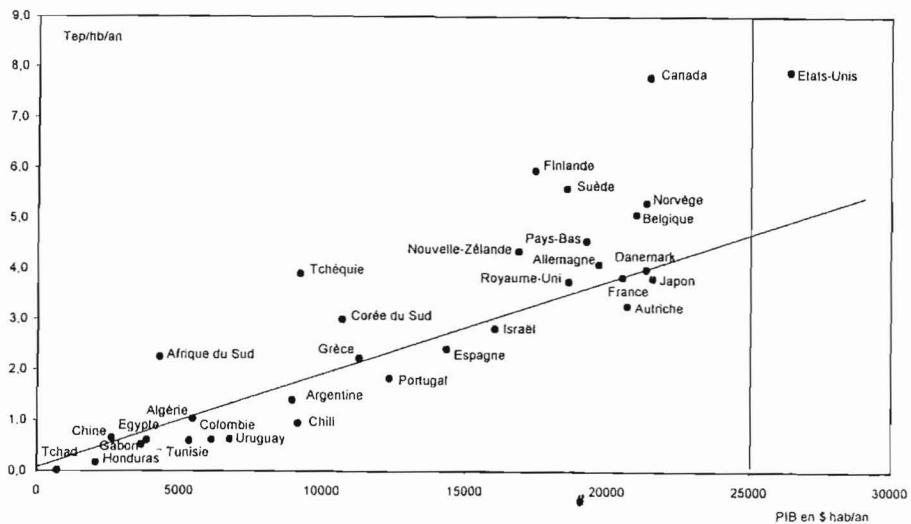
ANNEE 1994



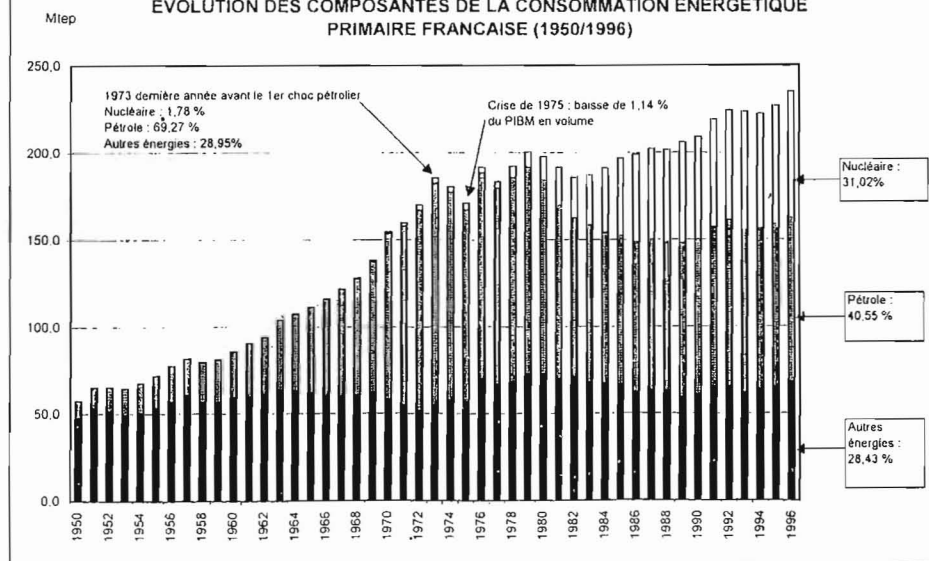
PART RESPECTIVE DES SOURCES D'ÉNERGIE EN FRANCE



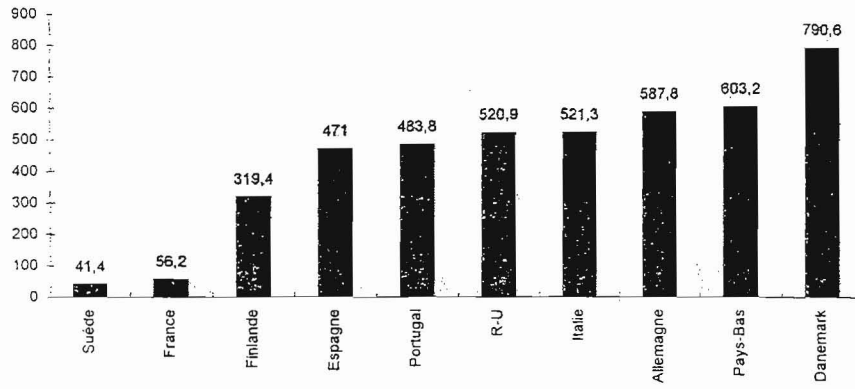
Rapport de la consommation d'énergie primaire par rapport au PIB pour quelques pays (1994)



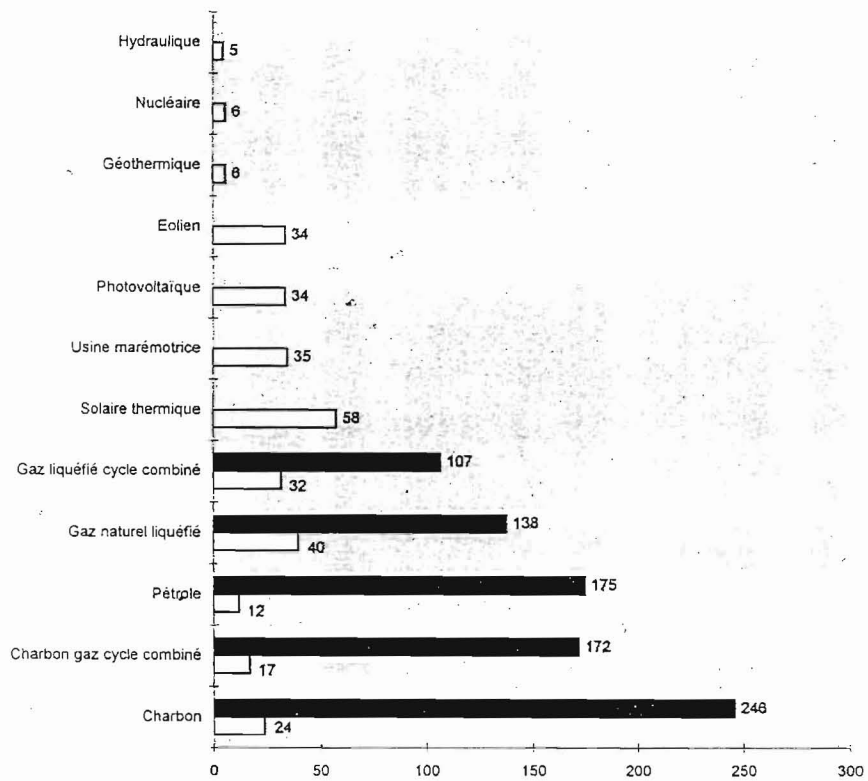
EVOLUTION DES COMPOSANTES DE LA CONSOMMATION ÉNERGETIQUE PRIMAIRE FRANÇAISE (1950/1996)



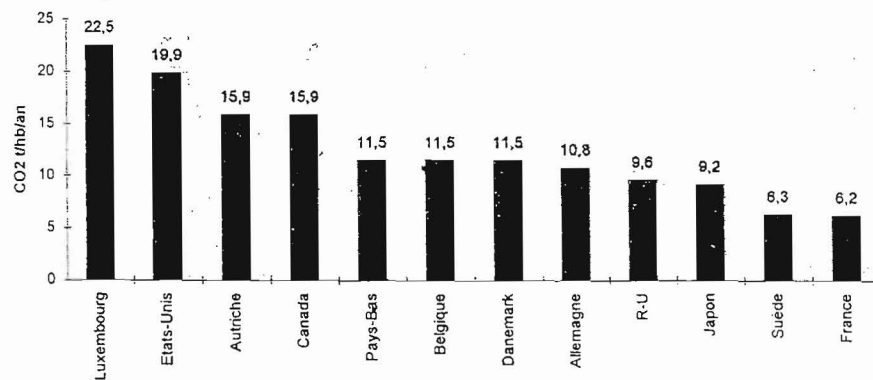
Emission de CO2 en gramme par KWh produit pour quelques pays d'Europe



Facteur d'émission en équivalent CO2 de la chaîne énergétique complète des moyens de production d'électricité



Emission annuelle de CO2 en tonne par Habitant et par an pour quelques pays (1995)



**2<sup>ÈME</sup> TOUR**



**du 30 août au  
14 septembre**

**ÉLECTIONS  
AUX CAP CNRS**

**Les conditions de vote n'ont pas permis d'atteindre le quorum électoral au 1<sup>er</sup> tour dans la plupart des CAP.**

**La Direction du CNRS en porte une large responsabilité : retard important dans l'acheminement du matériel de vote, envoi au nom de jeune fille pour les 6000 femmes mariées du CNRS, absence d'une partie du matériel pour les agents en détachement intercorps, choix de l'affranchissement le plus lent pour l'enveloppe retour (plus d'un millier de votes sont parvenus après la date limite).**

**CELA EST D'AUTANT PLUS GRAVE QU'IL S'AGIT  
D'ÉLECTIONS A UNE INSTANCE ESSENTIELLE  
POUR LA DÉFENSE DES PERSONNELS.**

**Un 2<sup>ème</sup> tour sera organisé du 30 août au 14 septembre pour les corps de DR, CR, IE, AI, T, AJT, AGT, SAR, AJA. Une forte participation sera le signe de la volonté du personnel de ne pas laisser affaiblir la démocratie au CNRS !**

**CONFIRMEZ VOTRE VOTE DU PREMIER TOUR  
MONTREZ VOTRE DÉTERMINATION A DÉFENDRE VOTRE STATUT  
VOTEZ DÈS RÉCEPTION DU MATÉRIEL  
POUR  
LES CANDIDATS PRÉSENTÉS  
PAR LE  
SNTRS-CGT**



**2<sup>EME</sup> TOUR**



**ÉLECTIONS  
AUX CAP CNRS**

**POUR  
DÉFENDRE  
LES DROITS  
INDIVIDUELS**



**AGIR  
POUR LES  
DROITS  
COLLECTIFS**

**VOTEZ POUR  
LES CANDIDATS PRÉSENTÉS  
PAR LE  
SNTRS-CGT**

**CONFIRMEZ VOTRE VOTE DU PREMIER TOUR  
MONTREZ VOTRE DÉTERMINATION A DÉFENDRE VOTRE STATUT**

**lundi  
30 août 99**

**VOTEZ  
dès réception  
du matériel de vote**

**mardi  
14 sept. 99**